



## Internet 50 % moins cher d'ici 2021 ?

### POLITIQUE 6

L'hyper-provincialisation

### INTERNET MOBILE 12

Augmenter les capacités du réseau

### NICKEL 14

La mine fait grise mine

### SOCIÉTÉ 18

Partir en vacances en toute tranquillité

### INNOVATION 20

L'échographie connectée, bientôt sur le Territoire ?



### VANUATU 22

Le périple des habitants d'Ambae

CLIMATISATION  
**TOSHIBA**



CLIMACAL  
DEVIS GRATUIT  
☎ 700 712 88

Qualité et performance  
à la hauteur de vos exigences !

À partir de  
**79.920 cfp**  
pose comprise\* !



DIRECTION DU  
LOGEMENT

# CODE DES AIDES DES À L'HABITAT DE LA PROVINCE SUD



SIMPLIFICATION

ASSOUPLISSEMENT DES PLAFONDS

SUPPRESSION DE CRITÈRES  
BLOQUANTS

Après des années de location, vous envisagez d'acheter un appartement ou une maison ?

Pour vous accompagner dans ce grand projet de vie, la province Sud simplifie les démarches grâce à un formulaire en ligne de pré-demande\*.

Les critères et les plafonds bloquants sont revus pour permettre à plus de familles d'accéder à des aides.

Entrez en contact avec la direction du Logement de la province Sud.

Vous accompagner avec efficacité, au quotidien, est une priorité pour la collectivité.

**\*NOUVEAU !** Ce formulaire vous permet de constituer votre dossier en ligne



**CONTACTEZ**

la direction du Logement  
de la province Sud  
Bureau de la Maison de l'habitat  
12, avenue Paul Doumer  
Centre-ville · Nouméa

 **20 42 00**

[province-sud.nc /se-loger-en-province-sud](http://province-sud.nc/se-loger-en-province-sud)





Beryl Ziegler,

**Rédactrice en chef****SOCIÉTÉ ÉDITRICE SAS ACTU.NC****SIÈGE SOCIAL :**

27 bis avenue du Maréchal Foch  
BP 18695 - 98857 Nouméa Cedex  
tél : 29 18 08

ISSN 2275-0398

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Yann Milin,  
tél 77 19 72 - ymilin@actu.nc

**RÉDACTION EN CHEF :**

Beryl Ziegler,  
tél : 29 18 08 - redaction@actu.nc  
Yann Milin,  
rédacteur en chef par intérim

**RÉDACTION :**

Jennifer SEFCSIK

**DESSINATEUR :**

Ajna (Nicolas Martin)

**MAQUETTISTE :**

Matthieu Ducamp  
maquette@actu.nc

**RÉGIE PUBLICITAIRE :**

REZO, Cindy Brun  
tél : 93 12 02 - direction@actu.nc

**ANNONCES LÉGALES  
ET ABONNEMENTS :**

tél : 28 63 01 - contact@actu.nc

**DIFFUSION :** Totem**IMPRESSION :** Artypo

N° DE CPPAP : 0421 C 93028

N° ISSN : 2608-7618

## Préambule à la fin des monopoles ?

Les lignes bougent du côté de la Toile où des sociétés privées se bousculent au portillon pour construire et exploiter un 2<sup>e</sup> câble sous-marin international, qui viendrait prendre le relais du Gondwana-1 de l'OPT en cas de rupture ou de panne. L'une d'elles propose notamment de construire à ses frais un raccordement de 800 km à une super autoroute de l'information qui relierait notamment directement la Calédonie aux Etats-Unis. La promesse ? Des débits 100 fois supérieurs et des factures d'internet divisées par 2. Pour autant, ce projet privé doit encore recevoir l'aval du gouvernement et élucider un point capital : dans quelle mesure un câble international est-il hors champ du monopole de l'OPT ? Le droit tranchera.

En attendant, ce projet qui promet de bouleverser l'internet local ouvre la voie à un vaste sujet annexe : la fin des monopoles, défendue aussi bien par l'Avenir en confiance que l'Eveil océanien, de manière plus radicale par les seconds. Le premier monopole dans le collimateur de la majorité au pouvoir s'avère être celui sur la téléphonie et l'internet. A ce titre, l'étude sectorielle sur l'évolution des télécommunications, commandée en 2018 par le précédent exécutif, s'apprête notamment à ressortir du tiroir. Sur les trois scénarii proposés, deux sont en faveur de la mise en concurrence du marché. Il est donc fort à parier que le sujet « monopole ou not monopole » occupe prochainement le devant de la scène. Non sans quelques craintes de la part des adeptes du service public.

La concurrence a beau faire peur, elle n'est pas dénuée de bienfaits. Au contraire. C'est un stimulant qui incite les entreprises à se dépasser, favorisant ainsi l'innovation, la diversité de l'offre et des prix attractifs. D'ailleurs, au quotidien, les Calédoniens l'ont bien compris et font jouer la concurrence dès qu'ils le peuvent : ils comparent les produits et services proposés et n'hésitent pas à changer de fournisseur pour bénéficier d'offres plus intéressantes... dans la mesure où ils en ont la possibilité. Un réflexe naturel qui ne demande qu'à s'exprimer plus amplement encore.



Suivez-nous sur  
ActuNouvelleCalédonie

## Faits divers

### Agression à l'arme blanche à La Foa

Un jeune homme de La Foa a été agressé par arme blanche le 28 novembre dernier : gravement blessé, il a été évacué au Médipôle. Son agresseur, placé en garde à vue, n'habite pas la commune.

### Incendie à Ouégoua : 200 personnes évacuées

L'incendie, en propagation libre depuis le 27 novembre, a nécessité deux jours plus tard l'évacuation de l'école primaire du village et de l'internat du collège. Au total, 70 écoliers, 80 collégiens et 6 membres du personnel du collège ont été pris en charge afin de quitter rapidement la zone à risque.

### Ouvéa : décès du Grand Chef Daniel Nekelo

Le Grand Chef de la tribu de Take-dji, Daniel Nekelo, également ancien sénateur coutumier, est décédé d'une crise cardiaque mercredi 26 novembre, à l'âge de 60 ans. Fils d'Emilie Nekelo et de Michel Kaouma, dernier né d'une famille de sept enfants, Daniel Nekelo a succédé en 1984 à son père adoptif, Edouard Netr Nekelo.

### Dock St Vincent de Paul incendié

Samedi 30 novembre, le dock de la Société Saint Vincent de Paul situé à Doniambo a été complètement ravagé par un incendie, malgré l'intervention des pompiers, sur place depuis 1 heure du matin. Toute la journée a été nécessaire pour maîtriser le feu, qui a détruit la bibliothèque et la plupart des cadeaux récoltés pour les fêtes par l'association

## Energie solaire : équipement des collèges de la province Sud



Parmi les actions prévues dans le Schéma pour la Transition Energétique de la province Sud (STEPS) adopté en 2017, l'équipement photovoltaïque des collèges publics, bâtiments particulièrement énergivores. Objectif : réduire l'impact environnemental du parc immobilier provincial.

Ainsi, 6 établissements ont été équipés en 2018, et 5 autres cette année. La fourniture et l'installation des panneaux photovoltaïques nécessaires aux 11 collèges, d'un montant de 225 millions de francs, sont financées à 50% par l'Etat (Fonds exceptionnel d'investissement 2017).

### Etat civil coutumier : toutes les démarches en ligne

Depuis janvier 2018, plusieurs démarches en ligne relatives à l'état civil coutumier sont devenues possibles, via les téléservices disponibles sur les sites [www.servicepublic.nc](http://www.servicepublic.nc) et [www.demarches.gouv.nc](http://www.demarches.gouv.nc). L'ensemble des démarches est désormais accessible d'un simple clic, sur ces mêmes plateformes, depuis l'ajout de deux téléservices courant novembre : les demandes de copie de procès-verbal ou d'acte coutumier, et les demandes de recherche généalogique.



### Subvention de 2 milliards pour le RUAMM



Le 26 novembre dernier, le gouvernement a arrêté le budget supplémentaire de l'Agence Sanitaire et Sociale (ASS). Dégageant au total 4,5 milliards de francs (dont environ 2 milliards non prévus de la TSS), l'ASS va verser une subvention exceptionnelle de 2 milliards à la CAFAT, au bénéfice du RUAMM, afin de gérer l'urgence : le paiement des assurés et des professionnels de santé.

Le chiffre

1,192

C'est en milliards de nos francs l'investissement du nouvel EHPAD « Les pavillons d'Eugénie », à Païta. La structure, d'une capacité d'accueil de 60 personnes âgées dépendantes, nécessitant un cadre médicalisé, ouvrira mi 2021.

Montagne des sources menacée : plan Orsec niveau 2 déclenché

L'incendie déclaré à La Coulée samedi 30 novembre, qui a déclenché en soirée le niveau 2 du plan Orsec « feux de forêts », a détruit plus de 1250 hectares de végétation ce week-end. Toujours non maîtrisé lundi matin malgré les moyens déployés (véhicules des pompiers et de la sécurité civile, hélicoptères bombardier d'eau), aggravé par des vents de 25 à 30 nœuds, il menace à la fois la montagne des sources, réserve d'eau intégrale du Pays, et la tribu de Saint Louis, dont plusieurs habitations ont pu être protégées des flammes.

© Météo France



FERMETURE DE L'USINE DU GRAND SUD ?

La dépréciation du site de Goro, opérée par le groupe Vale fin novembre, passant de 3 milliards à 1,6 milliards de dollars, est de mauvaise augure. Antonin Beurrier, PDG de Vale NC, expliquera le 3 décembre prochain les conséquences concrètes de cette action comptable, en présentant le nouveau modèle industriel, plausiblement synonyme de la fermeture de la raffinerie.

# L'hyper-provincialisation

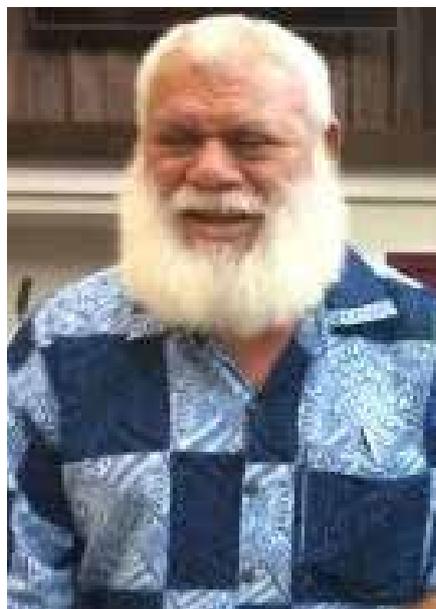
Le ton est monté ces derniers jours entre les trois présidents de province. En débat au congrès comme par voie de communiqué, les présidents des deux provinces indépendantistes, Paul Néaoutyine et Jacques Lalié, ont reproché à la présidente loyaliste de la province Sud, Sonia Backes, ses hypothèses de travail en termes de choix budgétaires.



Puisque la situation financière de la Nouvelle-Calédonie est catastrophique et que les caisses sont vides, les collectivités, quelles qu'elles soient, cherchent des solutions pour s'en sortir. Les économies de fonctionnement sont donc à l'ordre du jour. La province Sud, handicapée par une clé de répartition à la fois défavorable et obsolète, a fait le choix, tout en maintenant l'investissement, de réduire la voilure. Cela passe par une réduction de la masse salariale en ne remplaçant pas les départs à la retraite, par une réorganisation des directions administratives, et par une réflexion sur l'usage des deniers publics. Ce que Sonia Backes a mis en avant, lors du débat d'orientation budgétaire, c'est la question des aides accordées par la province Sud. En clair, la province Sud peut-elle continuer à assurer le versement de l'aide au logement ou de l'AMG, l'Aide Médicale Gratuite, à ceux qui tout en demeurant résident des Loyauté, et qui à ce titre bénéficient de l'aide à la continuité territoriale, habitent à Nouméa ou dans l'agglomération.

## Coups de griffe

Paul Néaoutyine a vivement réagi au travers d'un communiqué dont on retient surtout qu'il déclare déduire des hypothèses de travail de la présidente de la province Sud, « *qu'elle préfère les expatriés aux citoyens de son propre pays* ». Une attaque à laquelle Sonia Backes, qui y a vu des relents de racisme, a répondu en regrettant que la président de la province Nord siège aussi peu au congrès et en soulignant que les non-citoyens représentent moins de 2% des ressortissants à l'AMG. Il faut rappeler que le président de la province Nord lui-même, au profit de la collectivité qu'il dirige a pris des décisions drastiques. Il se refuse ainsi à financer ce qui, selon lui, ne relève pas de la compétence provinciale et n'envisage pas de reverser le trop-perçu dont les provinces ont bénéficié au détriment de la Nouvelle-Calédonie. C'est aussi cette attitude et ces décisions qui ont convaincu Sonia Backes de mettre en avant la nécessaire « *hyper-provincialisation* ».



## Reconstruire des institutions

La présidente de la province Sud, intervenant la semaine dernière dans les médias a insisté sur la nécessité de réformer le fonctionnement institu-



tionnel de la Nouvelle-Calédonie. Sans vraiment surfer sur la proposition de Pierre Frogier, la présidente de la province Sud a parlé « d'hyper-provincialisation », le recentrage sur les provinces comme institution et collectivité de référence. On comprend bien que cette question, avec tous ses à-côtés comme la clé de répartition, sera déterminante lorsque la Nouvelle-Calédonie en aura fini avec les référendums et qu'il lui faudra examiner « *la situation ainsi créée* ». On peut enfin souligner que cet épisode de tension entre présidents de province est également une conséquence des résultats du scrutin du 4 novembre 2018, il marque la différenciation profonde entre les partisans du Non à l'indépendance et les tenants du Oui.

## Vacances ? Quelles vacances ?

Rétablir les comptes sociaux, organiser la relance économique, modifier la fiscalité, tout en préparant les municipales et attaquer le référendum du 6 septembre prochain. Les dossiers majeurs, et sur tous les fronts, ne vont pas manquer ces prochaines semaines.



L'actualité politique, sociale et économique des prochains mois va être particulièrement dense. Alors que les Calédoniens s'apprêtent pour la plupart, à partir en vacances, les hommes et les femmes politiques vont vivre des semaines intenses qui nécessiteront d'être sur le pont. Chacun, et à son rythme, va se lancer dans la bataille des municipales dont l'enjeu dépasse certainement le simple et ordinaire cadre de ce scrutin de proximité. Au-delà de ce que ces élections permettront aux uns et aux autres de se compter, de l'emporter ou de disparaître, elles vont surtout constituer un avant-propos au référendum qui suivra six mois plus tard. Les municipales permettront aux deux blocs de mesurer leurs capacités à mobiliser pour les listes qui les représentent, une sorte de répétition générale.

### Le référendum en point de mire

Les indépendantistes vont sans doute aller aux municipales de manière séparée, incapables qu'ils sont désormais sur des scrutins comme les provinciales ou les municipales, à faire front commun. Le Parti travailliste, où ce qu'il en reste, attend d'ailleurs de voir ce que vont donner les élections de mars prochain avant de se positionner sur sa participation ou non au référendum. Les Loyalistes, mais c'est une tradition, iront eux-aussi séparés, et se prépare d'ailleurs une bataille acharnée dans certaines communes, on pense notamment à La Foa, mais cela n'occulte pas le fait que pour le référendum s'ils veulent préserver leur score de 57%,

une union sera peut-être nécessaire. Le microcosme bruisse d'ailleurs de cette rumeur persistante de création d'une entité commune, à défaut d'un Front ou d'un parti, permettant de mener une campagne commune en faveur du Non à l'indépendance. C'est là un vieux souhait, sinon un espoir, exprimée depuis la disparition de l'antique RPCR par les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France. Si elle devait se créer, cette union verrait-elle le jour avant ou après les municipales, c'est toute la question.

### Des dossiers à régler d'urgence

Et pendant ce temps, les dossiers restent sur la table et il faudra leur apporter rapidement une réponse. Le vote du budget primitif 2020 au congrès ne s'annonce pas comme une partie de plaisir, et le président du gouvernement est attendu de pied ferme sur son plan de sauvetage des régimes sociaux. Une grande concertation devrait être lancée dans les prochaines semaines ainsi qu'une nouvelle mission de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), mais le temps presse. Sans parler de la situation du nickel sur laquelle les institutions, provinces comme gouvernement, auront à se pencher. Autant dire que si les femmes et les hommes politiques de ce pays avaient eu l'intention de prendre des vacances, il faudra sans doute qu'elles ne soient pas trop longues !



## Artypo

Imprimerie

Partenaire de l'Édition Calédonienne

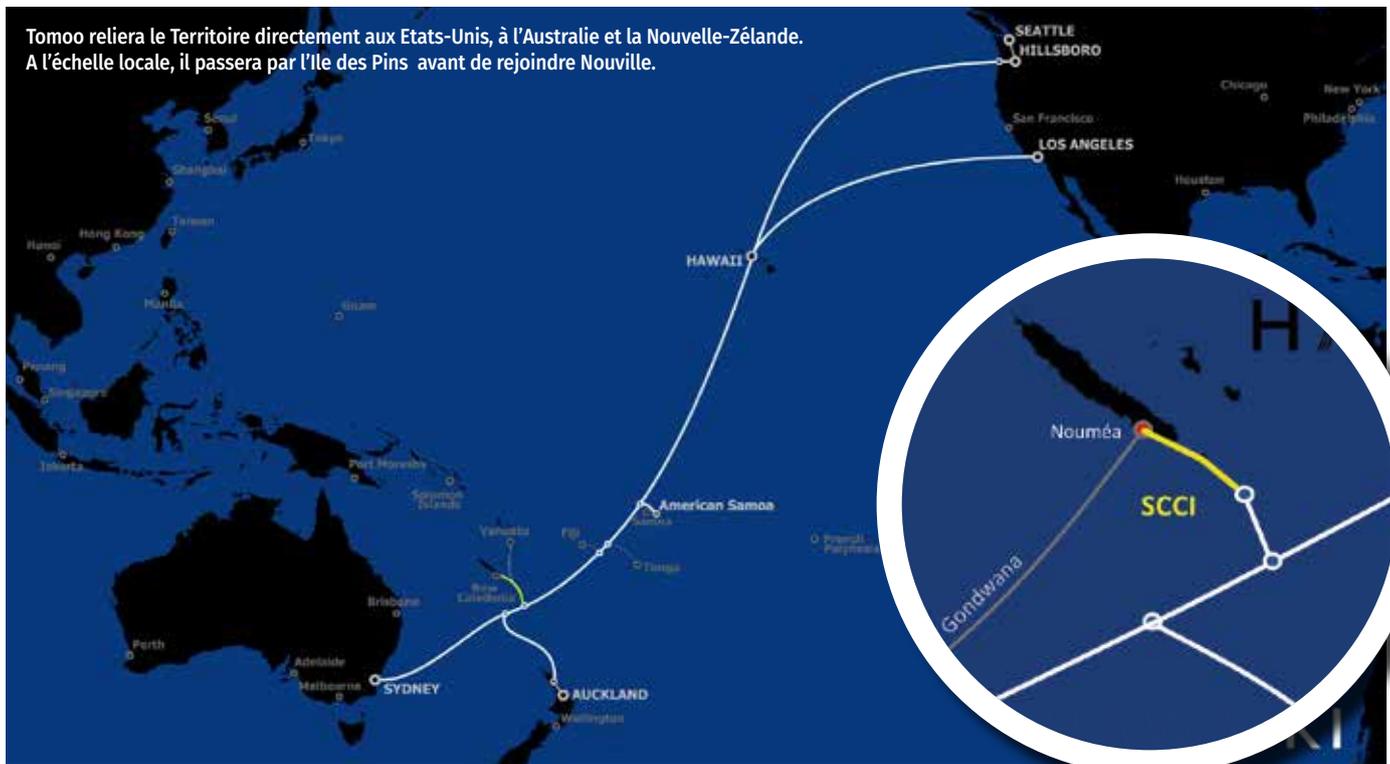
- Revues, Brochures, Dépliants
- Packaging, Calendriers, Cartes postales
- Étiquettes, Carnets, Faire-parts
- Cartes de visites, Tampons

Pour vos devis  
Tél. **28 32 99**

16 Bis route de la Baie des Dames - artypo@artypo.nc - www.artypo.nc



# Un 2<sup>e</sup> câble international via l'Île des Pins ?



La Société Calédonienne de Connectivité Internationale (SCCI) et la société néo-zélandaise Hawaiki Submarine Cable LP (Hawaiki) ont signé le 28 novembre à l'Île des Pins un contrat de 2 milliards de francs CFP visant à raccorder la Nouvelle-Calédonie au câble transpacifique Hawaiki. Un projet privé qui, s'il reçoit les autorisations nécessaires, pourrait bien changer la donne en matière de débit et de tarification internet.

**P**our l'heure, la Nouvelle-Calédonie compte un seul câble international, le Gondwana-1 de l'OPT (reliant Sydney à Ouémo), qui, en cas de rupture, plongerait le pays dans le noir numérique. L'urgence est donc à la construction d'un deuxième tuyau pour sécuriser le réseau internet.

## Révolutionner Internet

A ce titre, en partenariat avec la société néo-zélandaise Hawaiki, la Société Calédonienne de Connectivité Internationale (SCCI) \* propose de construire à ses frais une branche de raccordement de

800 km au plus long câble sous-marin du Pacifique - le Transpacifique Hawaiki - « véritable super autoroute de l'information » qui passe à moins de 500 km au Sud-Est de l'île des Pins. Mis en service en juillet 2018, cet équipement de 15 000 kilomètres relie la Nouvelle-Zélande et l'Australie à la côte Ouest des Etats-Unis via Hawaï (cf. carte). Présenté comme une solution de secours pour la Calédonie en cas de panne du câble Gondwana-1 de l'OPT, cet équipement permettrait également d'accéder à de meilleurs débits à des tarifs plus compétitifs. Le Transpacifique étant déjà opérationnel, il suffirait de « 14 à 16 mois » pour le relier à ce nouveau tronçon de 800 km, avancent les deux

sociétés instigatrices du projet. Selon elles, pas d'empêchement à ce qu'un opérateur privé construise ce câble international. « Il n'y a pas de monopole de l'OPT à l'international, et il serait par ailleurs inutile de transformer le code des postes et télécommunications », soutient Steffen Holz, gérant de la SCCI.

## Le soutien des coutumiers et des indépendantistes

A l'occasion de la signature du contrat entre la SCCI et Hawaiki, jeudi dernier, une cérémonie coutumière a eu lieu à l'Île des Pins en présence de son Grand

Chef, Hilarion Vendégou, et des chefs coutumiers des huit tribus de l'île. Lors de cette cérémonie, le projet de câble a été baptisé « Tomoo », ce qui signifie tricot rayé, un animal protecteur dans la légende des Kuniés. « Ce projet est d'une importance capitale non seulement pour le développement de l'île des

Pins, mais aussi pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Toutes les tribus de l'île se sont associées pour apporter leur soutien au câble Tomoo, qui apportera le très haut débit à notre population », a déclaré Hilarion Vendégou. Le projet bénéficie également du soutien de Roch Wamytan, président du Congrès,

qui a tenu à participer à la cérémonie. « Le destin commun passe aussi par l'Internet à haut débit pour tous », a-t-il déclaré, en insistant sur la problématique de fracture numérique du Territoire « qui autorise les gens aisés à bénéficier de la 4G ou de la fibre optique, mais qui laisse malheureusement sur le bord de la route ceux qui n'ont pas les moyens de dépenser 20.000 f par mois pour se connecter à Internet ».



Hilarion Vendégou, grand chef de Kunié, entouré de Rémi Galasso, directeur général d'Hawaiki, et de Steffen Holz, directeur général de la SCCI, sur la plage de Vuuto, où atterrira le 2<sup>e</sup> câble international, avant de relier Nouville.

## Débit multiplié par 100

Avec ce câble relié aux Etats-Unis via Hawaï, la SCCI annonce des débits internet largement supérieurs à ceux d'aujourd'hui. « C'est important pour insérer la Nouvelle-Calédonie dans le monde », indique Steffen Holz qui entend favoriser le développement des entreprises du Caillou à l'international et aider le secteur de la recherche à développer ses liens avec les universités et les centres de recherche de la région, en bénéficiant de la puissance des supercalculateurs des pays voisins, comme par exemple la Nouvelle-Zélande. Télémedecine, internet des objets, confé-

**DISCOUNT**

# Les produits festifs !

PHOTOS NON CONTRACTUELLES - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

DISCOUNT TRIANON - MAGENTA DISCOUNT - BOURAIL DISCOUNT - DISCOUNT NÉRA - KONÉ DISCOUNT - DISCOUNT TEARI - POINDIMIÉ DISCOUNT - KOUMAC DISCOUNT

rences en hologramme... sont autant d'usages que permettront d'accompagner ce très grand tuyau. Rémi Galasso, le directeur général d'Hawaïki, annonce une capacité de 67 téraoctets, ce qui permet de télécharger 7 000 films en une seconde. Soit, d'après lui, un débit 100 fois plus élevé que celui offert par le câble Gondwana de l'OPT. Et le patron de Hawaïki de citer l'exemple des Samoa américaines qui ont vu leurs débits internet multipliés par 10 depuis leur raccordement à Hawaïki en 2018. De quoi permettre à la Calédonie d'accélérer le développement de son économie numérique à la fois localement et dans la région. Car pour l'heure, le Territoire est à la traîne. Le classement mondial 2019 des débits moyens par pays positionne la Nouvelle-Calédonie à la 119<sup>e</sup> place, avec un débit moyen de 4.34 Mbps, derrière Fidji dont le PIB par habitant est pourtant 5 fois inférieur. « Plutôt que de subir la révolution numérique, il s'agit de la maîtriser », argumente Steffen Holz. Roch Wamytan partage ce point de vue : « La Nouvelle-Calédonie a tout à gagner dans le développement du numérique, et sa place dans la région des îles du Pacifique doit être la première,



Le contrat a été signé entre la SCCI et Hawaïki en présence du Grand Chef, des coutumiers de l'Île des Pins et de Jacques Lalié, président de la province des Îles.

lie et les Etats-Unis où les prix du mégabit sont actuellement les plus compétitifs au monde. Je me suis engagé à faire baisser d'au moins 50% le prix du mégabit international en Nouvelle-Calédonie », avance Steffen Holz. Les économies ainsi obtenues pourront être répercutées par les fournisseurs

Quant à Gondwana, il pourrait devenir le câble de secours ». Le patron de Hawaïki en est persuadé : « Ce projet serait bénéfique à tout le monde y compris à l'OPT qui bénéficierait de capacités moins onéreuses et de davantage de débit à moindre coût pour ses abonnés ».

## Les internautes calédoniens ont désormais une association de défense

L'association Gañac, tout juste créée, vise à défendre les intérêts des utilisateurs locaux du net. Elle se présente comme un groupe d'analyse et d'information pour les abonnés calédoniens. « L'objectif est de remonter de façon objective les défaillances de l'internet : vitesse... Nous voulons contribuer à accroître la qualité », explique Alexander Schmidt, président de l'association, qui se revendique « neutre et apolitique »

ce qui motivera nos voisins proches du Vanuatu, des îles Salomon ou des Fidji à venir se raccorder à nos infrastructures, et non l'inverse ».

### Prix divisé par deux

« Avec ce partenariat, la Nouvelle-Calédonie bénéficiera d'un lien direct vers tous les grands pays de la région, y compris la Nouvelle Zélande, l'Austra-

d'accès à internet (FAI) sur le coût de l'Internet dans son ensemble et/ou sur l'augmentation des débits pour l'abonné... si tout du moins les FAI acceptent de se prêter au jeu. Ce qui ne fait pas de doute, selon les deux protagonistes. Rémi Galasso estime même que le schéma actuel d'approvisionnement en bande passante internationale pourrait changer. « Tomoo pourrait devenir le 1<sup>er</sup> câble international compte tenu du trafic qui transitera dessus à moindre coût.

### Pas d'appel au financement public

Autre avantage non négligeable, les deux sociétés partenaires proposent de construire Tomoo sans solliciter un seul denier public, et donc sans faire appel au contribuable calédonien. La SCCI financera elle-même par fonds propres et crédit bancaire les 2 milliards de francs nécessaires. « Dans le contexte économique actuel de la Nouvelle-Calédonie, on ne peut pas se permettre de "cracher" sur un investissement de 2 milliards quand on voit qu'au débat d'orientation budgétaire du Congrès, mercredi, on pleurait pour aller chercher un million », a notamment laissé entendre Roch Wamytan pendant son discours. Tout cela est loin d'être un projet hypothétique. « Le dossier a reçu un accord de financement il y a deux semaines, tout est prêt pour lancer le projet », affirme Steffen Holz. Tout... sauf les autorisations des collectivités. Une demande de licence a été déposée auprès du gouvernement le 31 août. Celle-ci est en cours d'instruction et la réponse est attendue d'ici la fin de l'année. Tomoo devra par ailleurs obtenir l'accord de la province Sud pour traverser le lagon. Quant à l'Etat, il est fort à parier qu'il se positionne en faveur d'un

## Vers la fin du monopole des télécommunications ?

Certains voient dans ces initiatives privées un signe que le pays s'engage sur la voie de la privatisation. « Tout le monde anticipe sur la fin du monopole de l'OPT », analyse Lionel Woreth. Le secrétaire général adjoint du SFAO-OPT-Fédération des fonctionnaires sent les lignes bouger au sein de l'Office des Postes et Télécommunications. Non sans quelques craintes pour les missions de service public assurées par l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

projet ou d'un autre pour des questions de sécurité nationale.

## D'autres projets concurrents

Car Tomoo n'est pas le seul et unique projet de connexion internationale. En parallèle, l'appel d'offres lancé par l'OPT

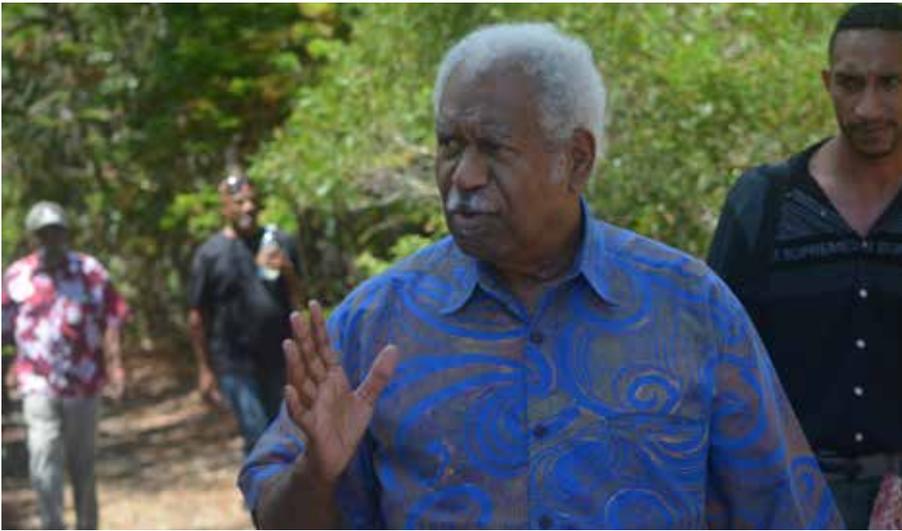
au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et faisant le choix d'un câble international à destination de Fidji court toujours. Les conclusions de l'appel d'offres seront présentées très prochainement aux instances de l'OPT-NC, indique l'Office qui n'a « pas de commentaire » à apporter sur le projet privé SCCI/Hawaïki hormis « [...] qu'il nécessiterait une évolution du cadre

règlementaire des télécommunications existant en Nouvelle-Calédonie ».

Un autre projet concurrent à Tomoo aurait par ailleurs été déposé par le FAI Can'L appartenant au groupe CIPAC de Pierre Massenet. Une tierce proposition qui consisterait à confier le financement du câble à l'OPT et sa gestion à CAN'L.

Si ces trois projets ont le mérite de co-exister, il n'en reste pas moins que Tomoo semble pour l'heure faire figure de favori. En phase avec les engagements d'ouverture à la concurrence pris par l'Avenir en confiance (AEC) pendant la campagne des provinciales et soutenu par les indépendantistes et les coutumiers, bon nombre d'arguments jouent en sa faveur. Le serpent de mer semble donc avoir toutes les chances de sillonner en premier les fonds marins du Caillou... à condition d'obtenir le précieux graal du gouvernement.

**Béryl Ziegler**



Roch Wamytan avait fait le déplacement à l'Île des Pins. Le président du Congrès estime que « le destin commun passe aussi par l'internet à haut débit pour tous ».

\*La Société Calédonienne de Connectivité Internationale (SCCI) a son siège social à Nouméa, en Nouvelle Calédonie. Elle a été fondée pour développer, financer et opérer Tomoo, le nouveau câble international de la Nouvelle-Calédonie.

OFFRE SPÉCIALE

Optez pour le lundi  
au Golf de Tina

---

5000\* Frs

GREEN-FEE et  
VOITURETTE

\*TARIF TTC PAR PERSONNE

Direction Centre Tjibaou • 3 rue des Accords de Matignon • Tél. **43 82 83**

reservation@golfdetina.nc • [www.tinagolf.nc](http://www.tinagolf.nc) • Tina Golf Club



NOUMEA - NEW CALEDONIA

## Internet Mobile : augmenter les capacités du réseau

L'OPT et son prestataire Ericsson ont inauguré à Dumbéa un site 4G+, premier site du genre sur Dumbéa. C'est une nouvelle avancée technologique à l'heure où l'Internet prend une place prépondérante dans le quotidien des Calédoniens.

Cette inauguration marque une nouvelle avancée en matière de couverture mobile et Internet, de service et de technologie. De manière simple, la 4G+ rend le trafic plus rapide et plus fluide, de plus, elle permet de doubler les capacités du trafic. C'est en quelque sorte une préfiguration de la 5G que l'OPT va expérimenter en 2021 et déployer à partir de 2023. C'est une avancée technologique majeure qui répond aux besoins des Calédoniens. « La 4G+, explique Philippe Gervolino directeur-général de l'OPT, apporte plus de capacités sur les réseaux mobiles en lien avec les besoins des Calédoniens. Ces trois dernières années, le volume moyen consommé par les internautes calédoniens a été multiplié par cinq. Une cinquantaine de sites 4G plus vont être réalisés d'ici le premier semestre 2020 et dans le même temps, nous proposons de nouvelles offres en ayant baissé nos tarifs de 30 %, ce qui a conduit à plus de 10 000 nouvelles souscriptions. Ce qui prouve que nous sommes sur le bon chemin en termes d'adaptation de nos réseaux et de nos offres. »

### Une demande de plus en plus forte

Un Calédonien sur deux consomme de l'Internet mobile et aujourd'hui l'OPT recense 280 000 clients mobiles et 125 000 clients internet mobile. C'est le fruit d'un patient travail d'aménagement et de création de sites, « nous sommes un aménageur du territoire, souligne Philippe Gervolino, nous proposons les mêmes produits aux mêmes tarifs sur l'ensemble du territoire. Nous avons ainsi 400 sites mobiles et plus de 85 % de la population sont couverts et l'objectif est que 100 % de la population soient en 4G dans les deux ans à venir, avec un tiers en 4G plus. » Les investissements, s'ils représentent des budgets énormes, restent rentables, avec comme ambition de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. « L'OPT fait un très gros effort, explique Yoann Lecourieux, président du conseil



d'administration de l'OPT, pour qu'en matière de communication tous les Calédoniens soient traités de manière équitable et en termes de couverture, on n'a pas à rougir de notre situation par rapport à nos voisins. Mais il faut continuer à s'adapter tant au niveau des tarifs que de la qualité. »

### La Nouvelle-Calédonie dans l'air du temps

Pour réaliser des avancées, l'OPT bénéficie de l'aide du groupe Ericsson, dont le PDG de la branche France, Franck Bouetard, a fait le déplacement en Nouvelle-Calédonie pour participer à l'inauguration du site de Dumbéa. « Nous continuons nos discussions pour renforcer la couverture 4G en Nouvelle-Calédonie, explique-t-il. Nous travaillons depuis 10 ans en Nouvelle-Calédonie à renforcer les réseaux mobiles, notre rôle est donc d'apporter les technologies. Il faudra maintenant renforcer la couverture, mais par rapport à la France métropolitaine il y a moins de zones blanches. » La Nouvelle-Calédonie n'est donc pas en retard par rapport aux autres pays de la zone, dans sa politique d'aménagement en matière de télécommunication, et c'est un point majeur à l'heure où elle cherche à diversifier son économie et susciter la relance.



ÇA VA VOUS CHANGER !

PRÊT CONSO  
**Grande  
Vitesse**

ACCORD  
SOUS **24h**

FONDS  
SOUS **8jrs**

+ d'info au **256 990**

coût d'un appel local

Accord sous 24h : Offre soumise à conditions - veuillez nous contacter pour plus de détails  
Fonds sous 8 jours : Mise à disposition des fonds dès le 8<sup>e</sup> jour suivant l'acceptation de l'offre de crédit, sur demande

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER

BANQUE CALÉDONNIENNE D'INVESTISSEMENT | SAEM au capital de 15 milliards XPF - Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - Nouméa Cedex  
TÉL 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35 - RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n°0 015 479 001 - RIAS NC170007 voir RIAS.nc



Groupe BRED

[www.bci.nc](http://www.bci.nc)

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

## La mine, ça va mal !

KNS à la peine, la SLN en difficulté et Vale-NC qui doit changer sa stratégie pour sauver ce qui peut l'être. Jamais la principale industrie de Nouvelle-Calédonie n'avait été en position aussi délicate. Le sort de ce secteur vit avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête et ça ne semble pas prêt de s'arranger.

Tout va mal, c'est le seul diagnostic possible en cette fin d'année 2019. L'ISEE a récemment publié son tableau de bord de la production métallurgique et minière, il est sobrement intitulé : « *le ralentissement de la production se prolonge* », et ses analyses sont sans nuance. Ainsi l'Institut de la Statistique et des Études Économiques souligne que, « *de janvier à septembre 2019, l'activité liée à l'exploitation du nickel baisse : en effet, l'extraction minière recule de 8 % sur un an et la production métallurgique hors cobalt diminue plus fortement de 19 %.* » Et tout cela dans un marché du nickel, le fameux LME, reparti à la baisse.



### Des usines non compétitives

La difficulté principale tient au fait que le marché du nickel, comme toute l'industrie minière d'ailleurs, a évolué à vitesse grand V ces dernières années sous l'impulsion des Chinois notamment. Ces derniers produisent un nickel de moins bonne qualité (le Pig Iron), mais moins cher, et construisent à tour de bras des usines low coast qui, dans des pays en voie de développement comme l'Indonésie, fonctionnent à prix réduits. Nos trois usines ne peuvent rivaliser et leurs prix de revient sont toujours et toujours

trop hauts. Malgré les efforts énormes consentis par les uns et les autres, notamment la SLN, ces prix de revient trop élevés empêchent nos usines d'être compétitives. C'est d'ailleurs ce que souligne l'ISEE dans sa note de conjoncture, « *de janvier à septembre 2019, précise l'institut, les exportations en valeur rapportent 21 % de moins qu'à la même période de 2018, et s'établissent à 107 milliards de francs. Sur la même période, le niveau moyen des cours du nickel a perdu 2 %.* » Si à cela s'ajoutent des problèmes de production comme

pour Vale NC, on comprend la grande difficulté dans laquelle se trouve le secteur calédonien du nickel.

### Quelles alternatives possibles ?

Elles ne sont pas nombreuses, sauf à fermer ou à vendre les unités, hypothèse dramatiquement possible aujourd'hui. Initiée par la SLN, reprise aujourd'hui par Vale, la réponse proposée par les industries métallurgiques semble être de demander aux pouvoirs publics de les autoriser à exporter du minerai brut, tout simplement pour gagner de l'argent. Et les regards se tournent désormais vers le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui devra trancher. Or la question des exportations de minerai est politiquement particulièrement sensible, les indépendantistes y sont farouchement opposés, et si l'AEC devrait se prononcer pour, les voix de l'Éveil Océanien et de Philippe Germain seront donc déterminantes dans le cas où Vale ferait officiellement une demande d'autorisation. En tout état de cause, cette situation de fragilité de nos usines métallurgiques peut-elle durer encore longtemps ? Sans doute non, mais assurément l'avenir est sombre parce que très incertain.



## Une nouvelle ligne de crédit pour la BCI

La Banque européenne d'investissement (BEI), institution de financement à long terme de l'Union européenne, a décidé d'accompagner à nouveau la Banque calédonienne d'investissement (BCI) avec une ligne de crédit de 2,9 milliards de francs.

Cette enveloppe sera mise dans des concours destinés aux entrepreneurs afin de renforcer l'aide aux TPE (très petites entreprises) et aux entrepreneurs individuels, en particulier pour soutenir les investissements en brousse et dans les îles. La BEI peut accompagner la BCI à hauteur de 50% du financement des projets concernés.

La BEI accompagne la BCI depuis sa création. Elle aide au financement de certains dossiers. En 2017, une première ligne de crédit de 2,4 milliards de francs avait été accordée à la BCI pour lui permettre de financer des projets portés par des entreprises de moins de cinq salariés dans le grand Nouméa ou des petites entreprises installées en brousse. Il s'agissait à ce moment-là du plus gros prêt réalisé au travers d'intermédiaires bancaires dans le Pacifique. Cette somme avait été entièrement uti-

lisée l'année suivante. Une activité de production maraîchère près de Bourail et une implantation de centrale solaire

photovoltaïque ainsi que de nombreux autres projets avaient alors pu bénéficier d'un financement.



## COCKTAIL DE *Noël*

### VENDREDI 13 DECEMBRE

De nombreux cadeaux à gagner...  
Traiteur & Mixologue



**A PARTIR DE 18H**  
à Standing Immobilier

*Internationalisez votre patrimoine*

INSCRIPTION / INFORMATION:  
contact@standingimmobilier.nc

Appel  
gratuit

**054321**

# KIOSQUE.NC

Vos magazines calédoniens préférés maintenant en ligne



KIOSQUE.NC

ACTU.NC  
BIENVENUE SUR TERRE  
BUZZ  
MISTER  
SANTE NC  
SENIORS



Actu.nc - No170  
Actu.nc - 22 juin 2017

Buzz - No6  
Buzz - 1er avril 2017

Sante.nc - No59  
Sante.nc - 1er mars 2017

Mister - No5  
Mister - 1er novembre 2016

Actu.nc - No169  
Actu.nc - 15 juin 2017

Bienvenue sur terre  
Bienvenue sur terre - 1er janvier 2016

Buzz - No4  
Sante.nc - 1er juillet 2016

Senior - 2016  
Senior - 1er décembre 2016

## La CMA-NC a fêté ses 40 ans

La semaine dernière, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie a soufflé ses 40 bougies en présence d'invités de marque. L'occasion de retracer 40 années d'accompagnement et de défense des intérêts des artisans du territoire.

Le 14 août 1979, la Chambre « des métiers » est créée par délibération de la Nouvelle-Calédonie, sa collectivité de rattachement, sous l'influence d'un homme énergique, Raymond Bouvard. Quelques années auparavant, ce plombier de profession avait fédéré autour de lui une poignée de professionnels au sein du Groupement des métiers, avec pour ambition de valoriser un nouveau secteur économique, en dehors de ceux de la mine et du commerce d'importation. En 1979, avec la création officielle d'une Chambre consulaire dédiée au « secteur des métiers », l'artisanat émerge de cette économie jusqu'ici bipolaire et prend peu à peu sa place en tant que nouvel acteur du développement et de l'aménagement du territoire.

Le secteur pèse aujourd'hui 169 milliards de chiffre d'affaires et regroupe plus de 16 000 actifs. Depuis 40 ans, la

CMA-NC les accompagne dans leur réussite et représente leurs intérêts auprès des acteurs socio-économiques. Et sa mission est loin d'être finie au regard

des enjeux qui se profilent : transition énergétique, vieillissement de la population, dématérialisation croissante, conjoncture morose.



### PUBLI-REPORTAGE

## Création d'un département juridique dans le Groupe Atout +



1<sup>ère</sup> agence intérim sur le territoire en 1990, le Groupe Atout+ ne cesse de se diversifier et développer ses expertises métiers. De l'intérim au recrutement, de la formation aux tests et bilans des compétences en passant par le consulting et l'accompagnement, il se positionne aujourd'hui, en tant que Groupe de solution RH et apporte une collaboration à 360°. Nous proposons « des solutions Rh personnalisées à chaque étape du développement humain ».

Dans un environnement dynamique et exigeant qui nécessite une évolution permanente de nos

métiers et de nos activités, nous avons décidé de créer Atout Lex, un département juridique et de s'associer aux compétences confirmées de Romain Migliaccio, juriste.

### **Romain, quel est votre cursus professionnel ?**

Issu d'un cursus universitaire, j'ai obtenu un Master en Droit des procédures contentieuses et un Master en Droit Bancaire.

Durant mon parcours professionnel, j'ai exercé plusieurs fonctions dans diverses structures en tant que juriste rédacteur, responsable juri-

dique, étude notariale, responsable juridique et contentieux... jusqu'à monter mon propre cabinet en tant que juriste libéral.

### **Pourquoi s'être associé au Groupe Atout+ pour créer Atout Lex ?**

Après avoir animé 15 sessions de formation de sensibilisation au RGPD avec Atout Plus Groupe (premier organisme à avoir lancé ces formations sur le territoire), la création d'Atout Lex s'inscrit dans une continuité dans l'accompagnement des entreprises pour la mise en conformité, ainsi que la mise à disposition de prestations complémentaires. L'occasion de collaborer s'est donc présentée naturellement et l'envie de mener à bien ce projet a été réciproque.

### **Quels sont les services proposés par Atout Lex ?**

- Tout d'abord, des prestations de DPO externalisé et mutualisé. Le but est de proposer un accompagnement sur mesure aux entreprises et de les guider dans le processus de mise en conformité au RGPD, qui, il faut l'avouer n'est pas évident pour les néofites. Notre ADN : donner les clés pour réussir. Je piloterai le projet en lien direct avec un référent interne qui mettra en oeuvre le processus dans l'entreprise.
- Nous allons dispenser également de la Formation professionnelle continue en droit.
- Et enfin, nous allons proposer du Conseil & de l'Assistance Juridique aux entreprises.

## Partir en vacances en toute tranquillité

Vous envisagez bientôt un départ en vacances? Vous souhaitez partir en toute quiétude ? La mairie de Nouméa poursuit l'action du dispositif « Opération tranquillité vacances » (OTV) lancé en 2015.

Rencontre et explications avec le Directeur de la police municipale de Nouméa, Alain Guillon.

### Quel est l'objectif de ce dispositif ?

Sécuriser les habitations momentanément délaissées par leurs occupants. Initialement lancé en 2015, ce système se limitait aux périodes des vacances scolaires. Nous l'avons étendu aux vacances de plus courtes durées. Au-

jourd'hui, le terme vacances s'utilise au sens large. Un résident qui décide de partir en voyage, une semaine ou plus, le signale au service de police, police nationale ou municipale sur Nouméa ou gendarmerie hors de la capitale. Il bénéficie ainsi de cette surveillance.

### Comment faut-il procéder ?

Le résident effectue une demande auprès des services de police. Au choix à l'Hôtel de police, auprès des commissariats de quartier ou en s'inscrivant



directement par internet. La démarche est simple : remplir un formulaire pour renseigner son adresse et les dates de vacances. Ce formulaire est envoyé par mail ou par fax, ou déposé à la direction de la police municipale. Déposée 48 heures avant la date du départ, la demande est aussitôt traitée.

### Des effectifs conséquents

Nouméa dispose de la 6ème police municipale au niveau national et outre mer, en terme d'effectifs et de matériel. Au total, ce sont 170 agents qui travaillent sur une ville de 100 000 habitants. A titre comparatif, Marseille fonctionne avec 470 agents pour 862 211 habitants (2016). Un bel effectif pour Nouméa, qui permet un dispositif efficace.

Il est important de préciser si l'habitation est équipée d'un système d'alarme ou simulateur de présence, si quelqu'un passe relever le courrier ou arroser les plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur ! Un possible retour anticipé est également à signaler.



## Comment fonctionne le dispositif ?

Une fois la demande enregistrée, les services de police organisent des patrouilles de surveillance qui sont effectuées gratuitement, de jour comme de nuit, en semaine comme le week end. Avec, au minimum, un passage par jour au domicile des personnes concernées. Chaque soir, la liste des nouveaux inscrits est mise à jour, ainsi que la liste des passages qui ont eu lieu, avec les possibles incidents constatés. Ce document confidentiel est échangé entre toutes les polices.

Lorsque les unités de police passent au domicile, elles procèdent à un véritable tour du propriétaire (avec autorisation préalable). Tour de la maison, du jardin et vérification complète. Un avis de passage est rédigé et glissé dans la boîte aux lettres. Si la police constate une

anomalie, le référent - ami ou connaissance qui a le double de clefs - est appelé pour permettre aux agents de pénétrer dans le domicile pour faire des constatations. A noter que les rotations sont organisées de façon aléatoire. Les effectifs tournent 24/24 pour contrôler environ 400 habitations en période haute.

Il existe également un bel outil de surveillance : la vidéo protection publique. Avec plus d'une centaine de caméras disposées dans les secteurs stratégiques de la capitale. Cela permet de repérer des individus ou des bandes en déshérence et d'envoyer rapidement des patrouilles pour les contrôler. En parallèle du dispositif OTV, cet outil est très efficace.

[www.noumea.nc/otv](http://www.noumea.nc/otv)

**Geneviève du Parc Locmaria**

## Conseils pratiques des services de police et de gendarmerie pour partir en vacances tranquille

- S'inscrire au service OTV
- Ne pas indiquer ses dates de congés sur les réseaux sociaux ou sur la messagerie téléphonique
- Demander à son référent de passer régulièrement pour ouvrir les volets, vider la boîte aux lettres, sortir la voiture du garage
- Prévenir le voisin de son absence
- Ne pas laisser les clefs de sa voiture dans la maison
- Envisager un renvoi du téléphone
- Mettre les objets de valeur en sécurité dans une armoire forte scellée (bijoux et armes)



**HERMES PROTECTION**  
CENTRE DE TÉLÉSURVEILLANCE



**HDSecure**  
security system services



En partenariat avec 

Sécurisez vous à partir de **3 700 F TTC/mois**  
Installation - Assistance téléphonique - **Télesurveillance** - Maintenance

# L'échographie à distance, bientôt sur le territoire ?

Le 26 novembre, à Nouméa, et le 28 novembre, à Koné, ont eu lieu les toutes premières démonstrations de télé-échographie. Cette technologie permet d'effectuer l'examen à distance et pourrait permettre de pallier le manque d'experts dans les îles ou les zones isolées.



« *A l'heure où la fibre optique se développe sur l'ensemble du territoire, de nouvelles technologies médicales sont désormais à portée de main, comme la télé-échographie* », présente Jean-Yves Guidon, responsable commercial médical du Groupe Cipac. Cette avancée médicale rend désormais possible d'effectuer une échographie sur un patient situé sur la côte est ou dans les îles pendant que le médecin spécialiste se trouve à Nouméa. Un bras robotisé équipé d'une sonde d'échographie est actionné à distance avec l'aide d'un personnel de santé. Ce dernier a suivi une courte formation de deux ou trois jours. Il effectue la manipulation tandis que le spécialiste module les mouvements de la sonde et analyse les images à distance. « *L'échographie est l'examen le plus pratiqué au monde. Il permet, dans la grande majorité des cas, d'obtenir un diagnostic complet mais il est très expert dépendant. En effet, la main du spécialiste est nécessaire pour effectuer l'examen. Or, ils ne sont pas répartis dans l'ensemble du territoire. Comment faire une échographie de qualité à distance ?* », interroge le Dr Eric Lefebvre, médecin échographiste et fondateur de la société AdEchoTech à l'origine de ce robot de télé-échographie, baptisé Melody. Mardi 26 novembre il a effectué la première démonstration de cette tech-

nologie de pointe à Nouméa. Une avant première en Asie-Pacifique. Cette technologie, sur le marché depuis quatre ans, n'est actuellement présente qu'en France, Scandinavie et en Amérique du Nord. « *Seize systèmes ont été installés en France, en particulier dans les îles. Par exemple, en Guadeloupe, les habitants de Marie Galante n'ont plus besoin de prendre le bateau pour se rendre à l'hôpital de Pointe-à-Pitre puisque le dispositif a été installé sur l'île* », explique Philippe Homsî, directeur commercial d'AdEchoTech.

## Une échographie effectuée depuis Paris

Dans l'espace de coworking Gaiac où a lieu la démonstration, le bras robotisé est déplacé par un des techniciens de la société AdEchoTech, guidé par le Dr Eric Lefebvre, situé de l'autre côté de la pièce. Le médecin échographiste a une sonde, semblable à celle utilisée lors d'un examen habituel, qu'il manipule sur une table. Ses mouvements sont transmis à la sonde située au bout du bras robotisé, qui s'incline toute seule sur la peau de la patiente témoin. Chacun suit l'échographie sur écran en temps réel. La liaison entre le poste du

patient et le poste de l'expert peut s'effectuer soit par internet mobile, avec une connexion 4G, soit par internet filaire. « *La liaison ne doit pas couper mais il suffit de seulement deux mégabits par seconde* », précise Philippe Homsî. La démonstration se poursuit désormais entre Nouméa et Paris avec un médecin situé de l'autre côté du globe. L'examen se déroule sans difficulté ni coupure.

Des élus ont fait le déplacement pour déterminer l'intérêt et la faisabilité du système. Le président du gouvernement, Thierry Santa, était présent ainsi que Valentine Eurisouké, membre du gouvernement en charge de la santé, et Reine Hué, présidente de la commission Santé de la Province des îles. Ils ont pu se mettre à la place du médecin pour tester le dispositif. Ils se sont montrés



enthousiastes face à cette technologie. En particulier, Reine Hué. « *C'est un outil pertinent qui permettrait de répondre aux besoins dans les îles et d'éviter les nombreux transferts de malades vers Nouméa. Aujourd'hui il est impossible de faire une échographie dans les îles donc oui, ce système nous intéresse et pourrait nous être utile.* » Malgré un investissement d'un peu moins de 20 millions de francs, le système pourrait cependant d'être rentabilisé en limitant, par exemple, le coût des évacuations sanitaires et médicales.

Sylvie Nadin

# Turtle Watch : la saison a commencé

Chaque année, l'Aquarium des Lagons, en partenariat avec la province Sud, l'association Bwara tortues marines, le comité de la Zone Côtière Ouest (ZCO), la mairie de Bourail et la tribu de Gouaro, organise des visites guidées et encadrées de la ponte et de la naissance des tortues marines sur le site de la Roche Percée. L'unique manière d'observer ses animaux sans les déranger !

Des 7 espèces de tortues marines existant dans le monde, 4 d'entre elles évoluent dans nos eaux : la tortue à grosse tête, appelée aussi tortue Caouanne (90% ont disparu en 50 ans : 200 à 300 spécimens aujourd'hui en NC), la tortue verte (2000 femelles en NC : 50 % de leur population a disparu en 20 ans), la tortue bonne écaille (ou tortue imbriquée, 100 femelles en NC) et, très rare à observer, la tortue cuir, dite aussi tortue Luth.

## Espèces protégées, menacées d'extinction

Concernant la population des tortues Caouanne, 20% des femelles pon-

rences humaines, le chiffre passe à 1 sur 10.000. D'où la nécessité de les protéger, pendant la ponte des femelles et à la naissance des bébés tortues.

## Réglementation : amendes et sanctions

Parmi les mesures prises, la sensibilisation du grand public s'effectue en autorisant l'observation des animaux marins dans leur milieu naturel, selon un encadrement des plus stricts (voir encadré). Les tortues marines sont des espèces protégées par le code de l'Environnement de la province Sud : leur porter atteinte et les déranger est pas-



© Province Sud

deuses du Pacifique sud se retrouvent chaque année en NC. L'un des sites les plus connus, et des plus protégés aujourd'hui, est la plage de la Roche Percée à Bourail : chaque tortue à grosse tête vient y pondre 120 œufs par an, en moyenne.

Sur 1000 bébés tortues, une seule arrivera à l'âge adulte, en considérant uniquement les aléas naturels. Dès lors que l'on prend en compte les interfé-

sible d'une amende (art. 340-1 et 340-3).

Les perturber de façon intentionnelle (lumière, chiens...) dans une réserve naturelle vous coûtera 180.000 francs. La capture, la détention, la consommation (de tortues marines et de leurs œufs) est interdite : la sanction s'élève à 1.780.000 francs d'amende assortie d'une peine de prison.



© Province Sud

## Infos pratiques

L'observation de la ponte et de l'émergence de tortues marines est possible du 1er décembre au 31 janvier 2020, et du 6 au 11 février 2020, chaque jour de 20h à 1h du matin. Après avoir réservé sur le site [eticket](http://eticket.nc) (500F jusqu'à 12 ans, 2000F à partir de 13 ans), le rendez-vous a lieu à 20h, sur le premier parking de la Roche Percée. Vous serez reçu par des guides de l'Aquarium des Lagons au Centre d'Accueil des Tortues (CAT), tandis qu'une équipe scientifique restera sur la plage afin de repérer une tortue prête à pondre. Lorsque cela se produira, vous serez accompagné, en petit groupe, auprès de l'animal, en produisant un minimum de bruit, en utilisant un minimum de lumière et en restant derrière lui de manière à ne pas entrer dans son champ de vision. Outre le produit anti-moustiques obligatoire, prenez de quoi manger et de quoi vous occuper : l'attente dure en moyenne 1 à 3 heures. Observer les merveilles de la nature se mérite ! Un souvenir en or, à garder en tête, car les photos sont strictement interdites.

Réservations sur [www.eticket.nc](http://www.eticket.nc) (clôture pour le jour même à 17h)

## Le périple des habitants d'Ambae

Deux évacuations à quelques mois d'écart seulement : les habitants de l'île d'Ambae ont été obligés de rejoindre d'autres îles du Vanuatu. Plus d'un an s'est écoulé depuis cet événement. L'activité du volcan s'est stabilisée et plus de la moitié de la population est revenue sur son île malgré les préconisations du gouvernement.



En avril 2018, le gouvernement du Vanuatu déclare l'état d'urgence sur l'île d'Ambae. En cause, son volcan, ManaroVoui. Le département des risques géologiques du Vanuatu annonce une éruption. Les habitants de cette île au Nord de l'archipel sont tous évacués. Amenés sur les îles avoisinantes de Santo, Efate et Maewo, certains y sont restés et y vivent encore aujourd'hui, d'autres ont décidé de retourner chez eux maintenant que l'activité du volcan s'est stabilisée.

Wendy Banga et sa famille, ainsi que

près de 3000 personnes, sont évacuées à Maewo. « J'étais très triste de quitter ma propriété, mon île, surtout pour aller dans un endroit que je ne connaissais pas et où je n'avais nulle part où vivre. » L'arrivée est difficile. Ils construisent un abri avec des bâches fournis par la Croix Rouge et des bambous coupés dans la forêt. Cinq mois dans ces conditions, sans électricité, avec le minimum. Le gouvernement aide en fournissant aux évacués de la nourriture mais ils ne reçoivent aucun argent pour leur permettre d'acheter des produits de pre-

mière nécessité. « Nous n'avons aucun logement mis à disposition, commente la mère de famille. L'organisation non gouvernementale Save the Children m'a fourni du travail pour que je puisse gagner un peu d'argent. »

En décembre dernier, la plupart des habitants de son village étaient retournés à Ambae. Elle choisit de rester avec son mari et son fils afin de construire une maison à Maewo. « J'ai vécu deux évacuations. Je ne souhaite pas me retrouver à nouveau dans ces conditions. Si je dois repartir d'Ambae au moins j'aurai une maison ici. J'aurai un endroit où aller. »

Le gouvernement avait dit qu'il aiderait financièrement les habitants d'Ambae à obtenir un terrain. Alice Iarem travaille au bureau national de gestion des catastrophes du Vanuatu. « En 2017, il y avait déjà eu une évacuation à cause du volcan. Le gouvernement avait alors financé le retour de la population sur l'île quelques semaines plus tard mais en 2018, en revanche, il ne souhaitait pas que les gens rentrent à Ambae. Les évacuations coûtent cher. Le gouvernement leur a alors conseillé de construire une maison à Santo ou à Maewo. Il devait leur acheter des terrains mais cela ne s'est finalement pas fait. » Sur les 11000 personnes évacuées en 2018, ils sont aujourd'hui près de 7000 à être retournés sur l'île, selon le bureau national de gestion des catastrophes du Vanuatu. « Les gens rentrent



Photo du haut : la population d'Ambae lors de l'évacuation  
© Bureau national de gestion des catastrophes du Vanuatu

Le volcan d'Ambae en Avril 2019, après l'éruption. Le niveau l'alerte volcanique d'Ambae a été baissé du niveau 2 au niveau 1, le 23 septembre 2019.

© Courtesy of the Vanuatu Geohazards, VMGD

à Ambae car leur vie est là-bas. Et pour construire une maison ailleurs il faut de l'argent », commente Wendy Banga. Elle ajoute : « Ambae me manque beaucoup. C'est chez moi. Il y a ma vie, mes plantations, mes cultures. Cela va prendre du temps de tout reconstruire, de se remettre de l'éruption. » En effet, Wuluweibue, le village de Wendy Banga, a été totalement détruit par un lahar, une coulée boueuse d'origine volcanique, fin mars 2018. Elle espère revenir à Ambae à la fin de l'année, lorsque son fils de 12 ans aura terminé son année scolaire.

### Une organisation compliquée

Les évacuations ne sont pas décidées à la légère au Vanuatu. Alice Iaremexplique : « Nous recevons les bulletins d'alerte du département des risques géologiques et nous prenons des décisions en conséquence. Nous vulgarisons les informations données pour les rendre accessibles à la population. On avertit mais on met aussi en place des recommandations telles que porter des masques, ne pas boire l'eau, ne pas s'approcher d'une certaine distance du volcan. Nous pouvons aussi décider d'évacuer la population si le risque est important. C'est une mesure de prévention. Elle est prise en charge par le gouvernement. » Deux évacuations d'Ambae ont été organisées en 2017 et en 2018. Il a fallu déplacer les malades, les femmes enceintes, les tout-petits. « C'est une organisation compliquée. » Le gouvernement a envoyé des bateaux ainsi que des avions. « Les gens abandonnent leur maison, leurs animaux, leurs cultures, leur jardin pour leur sécurité, raconte-t-elle. Certains sont partis avec leurs cochons, leurs chiens ou leurs poulets mais la plupart les ont laissés en liberté dans les villages. Leurs cultures ont été perdues à cause

des cendres volcaniques. » Elle ajoute : « Heureusement les évacuations ne sont pas fréquentes, dit Alicelarem. C'est vraiment épuisant pour nous et c'est une situation très difficile pour les populations déplacées ». Une autre évacuation avait eu lieu en 2015, lors du cyclone Pam. Les habitants de la petite île de Mataso avaient été évacués vers Efate.

intervenir avec peu ou pas d'avertissements. Nous faisons de la surveillance en continu et nous analysons les données sur le long terme pour mettre au point trois scénarios du plus probable au moins probable mais nous ne sommes jamais sûrs à 100% », explique Melinda Aru, analyste de données.

Pour le volcan d'Ambae, les observations



les tentes construites par les habitants d'Ambae, évacués sur des îles, sans logement  
© Bureau national de gestion des catastrophes du Vanuatu

Aujourd'hui chacun peut se rendre à Ambae. Sur le site diplomatie du gouvernement français il est cependant indiqué : « en raison de l'évacuation totale et définitive de l'île, les déplacements sur l'île d'Ambae sont déconseillés » sur une page datée de septembre 2019.

### Une surveillance accrue

Dans le département des risques géologiques du Vanuatu, des écrans affichent les images satellites, les images prises par les webcams positionnées aux abords des volcans actifs et l'activité sismique des six volcans surveillés. « On ne peut rien prévoir. Les éruptions peuvent

récentes sont conformes à une activité du niveau d'alerte volcanique 1 qui indique une instabilité mineure. « Les conditions volcaniques sont devenues stables. Le scénario le plus probable est que l'activité continue à ce niveau actuel », ajoute Melinda Aru. Le département a cependant délimité des zones dangereuses où l'accès est interdit. Les zones à deux kilomètres de rayon autour des cheminées volcaniques peuvent s'effondrer et sont donc déconseillées, ainsi que les zones autour des ruisseaux lors de fortes pluies. En effet, des cendres volcaniques peuvent être drainées par les précipitations et les ruisseaux deviennent alors des zones d'écoulement dangereux.

Sylvie Nadin

# DONNEZ VOTRE SANG



Centre de Don du Sang  
Nouvelle-Calédonie



CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL  
GASTON-BOURRET  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Centre de Don du Sang - 1 bis, rue d'Austerlitz - Pacifique Arcade - Nouméa - Tél. : 055 100 (appel gratuit)  
contact@dondusang.nc - www.dondusang.nc f Centre de Don du Sang NC

## BRÈVES

### L'UNC crée son Club Entreprises

Le Club Entreprises Université est né. Il a pour objectif de consolider et de structurer les liens existants entre les futurs diplômés et les acteurs du monde socio-économique du Pays, tant au niveau de la recherche que de la formation. Ainsi, le club facilitera l'ensemble des partenariats possibles entre l'université (notamment avec son institut universitaire de technologie, et son centre de formation par alternance) et les entreprises, visant à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

### Visite de la Commissaire déléguée au Mont-Dore



Florence Ghilbert-Bezard a été nommée Commissaire déléguée de la République pour la province Sud en septembre dernier, à La Foa. © RRB

Organisée à sa demande, la visite de la commune du Mont-Dore par Florence Ghilbert-Bezard, Commissaire déléguée de la République pour la province Sud, s'est déroulée le 29 novembre. Après la présentation de l'exécutif en compagnie de Eddie Lecourieux, Maire du Mont-Dore, la Commissaire déléguée s'est rendue à Boulari, La Coulée, Saint Louis, Saint Michel, au Vallon Dore, à Yahoué et à Plum, afin de multiplier les échanges avec les différents acteurs de la commune. Elle a ainsi pu aborder plusieurs thèmes, tels que l'aménagement du territoire, le développement économique, numérique et social, les transports, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance.

### Associations : appel à projets pour la jeunesse

La Ville de Nouméa lance un appel à projets innovants en faveur de la jeunesse, à l'attention des associations de loi 1901, existant depuis au moins un an révolu à la date de dépôt du dossier. Les projets devront proposer des actions innovantes en matière de sport, de culture, ou de vie des quartiers pour les moins de 26 ans, sachant que leur mise en œuvre commencera en juillet/août 2020, pour deux ans maximum. Les associations sélectionnées se partageront 6 millions de subvention. Téléchargez le dossier sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc), clôture de dépôt le 13 mars 2020 inclus.

gement du dossier sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc), clôture de dépôt le 13 mars 2020 inclus.



### Nouveaux auxiliaires de proximité

Dix-sept auxiliaires de proximité ont reçu leurs attestations à l'école de



© Province Sud

la police nationale de Normandie, le 28 novembre dernier. Douze sont affectés à Nouméa, trois à Dumbéa et deux au Mont-Dore. Pour rappel, la province Sud propose 72 postes à disposition de ces trois communes, répartis comme suit : 48 postes pour Nouméa, 15 postes pour Dumbéa, et enfin 9 postes pour la commune du Mont-Dore. Soit en tout 13 postes supplémentaires, récemment attribués par Sonia Backes, présidente de la province Sud.

### Pêche de crabes de palétuviers

La pêche de crabes de palétuviers est interdite du 1er décembre au 31 janvier. L'interdiction concerne aussi la commercialisation, le transport, l'exposition à la vente, l'achat, la détention et la consommation des crustacés. Pour rappel, il est strictement interdit toute l'année de pêcher des crabes mous ou d'une taille inférieure à 14 cm. Toute infraction à ces mesures de préservation des ressources, inscrites dans le Code de l'Environnement de la province Sud,



est passible de sanctions pénales, et d'amendes pouvant atteindre 2,5 millions de francs.

### Le cinéma européen a la cote



La dixième édition de la quinzaine du cinéma européen a eu lieu du 6 au 19 novembre, à Nouméa (85 projections de 13 longs-métrages), ainsi qu'en brousse et aux îles (38 projections de 3 programmes, dont 2 pour le jeune public). Organisé par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, l'événement fédère de plus en plus de monde d'édition en édition, avec 6301 spectateurs cette année, contre 6102 en 2018. La différence s'explique notamment par le développement des projections à destination des scolaires.



## NOUVELLE-ZÉLANDE

### Microsoft, sauveur de la langue maori ?

D'après TechCrunch, Microsoft vient d'ajouter la langue maori à son programme de traduction automatique, qui comprend déjà une soixantaine de langues.

La langue maori, en voie de disparition, n'est parlée que par 3% des Maoris, communauté autochtone de la Nouvelle-Zélande, qui représente seulement 15% des Néo-Zélandais. Peu de traducteurs en la matière, Microsoft a donc travaillé en coopération avec la Commission de la langue maori de la Nouvelle-Zélande pour parvenir à établir un modèle de traduction correct. La langue maori, aujourd'hui intégrée au programme d'intelligence artifi-



cielle de Microsoft, peut ainsi perdurer, voire se développer. Ou quand la technologie œuvre à la conservation du patrimoine culturel.



## PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE

FRANCE CULTURE

### Référendum : l'île de Bougainville bientôt indépendante ?

Depuis le 23 novembre et pendant deux semaines, la population de l'île de Bougainville (206.000 électeurs) se prononce par référendum pour ou contre son indépendance. Après une décennie de guerre civile (1988-1998), la paix a été ratifiée en 2001. Depuis, l'île de Bougainville, bénéficiant d'un gouvernement autonome, est passée sous le contrôle de l'Allemagne, de l'Australie, du Japon et des Nations unies, avant de dépendre de la Papouasie-Nouvelle Guinée. Résultats du référendum en décembre.



## AUSTRALIE

LE COURRIER AUSTRALIEN

### Sydney : restriction d'eau niveau 2



Gladys Berejiklian, Première ministre, vient d'enclencher le niveau 2 des restrictions d'eau pour les régions de Sydney, des Blue Mountains et d'Illawarra, le niveau des barrages diminuant plus rapidement que prévu. Le niveau 2 est normalement envisagé lorsque le niveau des barrages atteint 40%, mais la diminution d'eau n'est pas mesurée précisément à ce jour. A compter du 10 décembre, les habitants des régions concernées devront réduire leur consommation d'eau, notamment à l'extérieur de la maison. Arrosage de jardin, lavage de voiture, remplissage de piscine et autre spa sont fortement restreints, et les contrevenants risquent une amende à chaque infraction (220 dollars pour les particuliers, 550 dollars pour les sociétés).



## WALLIS-ET-FUTUNA

WALLIS ET FUTUNA LA 1ÈRE

### CONTROVERSE BANCAIRE : LA BWF S'EXPLIQUE

Depuis octobre, les usagers de la BWF, l'unique banque de Wallis et Futuna, ne décollèrent pas face aux nouvelles mesures de fonctionnement, notamment en matière de retrait d'espèces au guichet, plafonné. La direction de la BWF a donc rappelé sa nouvelle réglementation par communiqué de presse le 20 novembre dernier : elle y précise qu'il n'a jamais été question de plafonner les retraits, et que particuliers et professionnels disposent librement de leur argent. Il semblerait qu'une confusion ait été faite avec le code monétaire et financier affiché en agence... Deux mois de grogne pour rien ?



## POLYNÉSIE FRANÇAISE

PF LA 1ÈRE

### Deux projets de lois fiscales pour 2020

Deux projets de lois fiscales, contenant une vingtaine de mesures applicables dès 2020, ont été présentées lors du Conseil des ministres du 20 novembre dernier. Le premier propose l'exonération d'impôt foncier pendant 10 ans (au lieu de 8 ans aujourd'hui) pour les propriétaires de nouvelles constructions. Le deuxième a pour but de faciliter le don des marchandises confisquées ou abandonnées au service des Douanes au profit d'associations ou fondations. Ces lois fiscales seront soumises au vote de l'Assemblée d'ici fin décembre.



## ILES SAMOA

TAHITI-INFOS/EURONEWS

### Epidémie de rougeole : la Polynésie en renfort

L'épidémie de rougeole progresse aux îles Samoa : 22 morts et 1800 cas recensés au 25 novembre. La campagne de vaccination amorcée mi novembre, peu favorisée par la population qui se méfie des vaccins, permet à l'UNICEF d'annoncer un taux de vaccination sur l'archipel compris entre 28 et 40%. De son côté, le gouvernement de la Polynésie française a envoyé une équipe de reconnaissance aux Samoa pour évaluer leurs besoins dans ce contexte de crise sanitaire.

Le soutien d'épidémiologistes, de médecins en santé publique et d'experts en communication du risque apparaît comme prioritaire.

# À NE PAS MANQUER

## Eco-boutique jusqu'à Noël

Plusieurs exposants du marché de Noël alternatif, qui s'est déroulé au Parc Zoologique et Forestier le premier week-end de décembre, se retrouvent au sein d'une boutique temporaire jusqu'au 23 décembre. A voir pour trouver des cadeaux à la fois originaux et respectueux de la planète.

➊ Jusqu'au 23 décembre, de 9h-17h. Plus d'infos sur FB : Co-Boutique du Marché Alternatif et par tél au 24 74 4



## Atelier gratuit de tawashi

Le tawashi est un mot japonais qui désigne une sorte de « lavette » écologique et durable, que l'on peut réaliser soi-même avec des bouts de tissus, en utilisant la technique du crochet ou du tricot. Une activité ludique, et pratique, où il faut venir avec ses vieux tissus qui retrouveront usage sous forme de tawashi !

➋ Samedi 14 décembre, 10h-16h, jardins de l'Office du Tourisme du Grand Sud. Plus d'infos sur FB et par tél au 46 06 25

## Salon du Petit Format

La 13<sup>ème</sup> édition du Salon du Petit Format se déroule jusqu'à Noël à la galerie Lec Lec Tic, promenade de l'Anse Vata. Cinq cents œuvres (petites peintures, sculptures, photos, estampes, collages, bijoux, tapas...) à découvrir, signées d'une soixante d'artistes locaux et d'une dizaine d'artistes de la région Pacifique.

➌ Jusqu'au 24 décembre, galerie Lec Lec Tic. Ouvert du mardi au samedi de 14h30 à 18h30 et sur rendez-vous. Entrée libre et gratuite. Plus d'infos sur FB et par tél au 82 56 01

## Régate au crépuscule



Tous les mercredis soirs jusqu'à Noël, l'école de voile de Nouvelle-Calédonie propose à qui veut (qui a un voilier !) de rejoindre leurs membres lors d'une régata amicale au crépuscule. Invitation gratuite, pensez juste à confirmer la régata auprès de l'école de voile la veille, au cas où.

➍ Jusqu'au 25 décembre, départ vers 16h30 de Port du Sud (pontons A). Infos sur FB, au 82 07 54 et sur [www.ecoledevoile.nc](http://www.ecoledevoile.nc)

## Lectures pour la Jeunesse

Derniers rendez-vous « lectures » de l'année à la Bibliothèque Bernheim, mercredi 11 décembre. Le premier à 9h30 pour les plus petits (BB lectures, jusqu'à 5 ans), et le second, Lectures d'histoires » pour les 6-8 ans. Ou comment découvrir les livres en s'amusant. Activité gratuite, sur inscription.

➎ Mercredi 11 décembre, à la Bibliothèque Bernheim. BB Lectures à 9h30 (jusqu'à 5 ans). Lectures d'histoires à 14h30 (6-8 ans). Re



## Marché de Noël à Boulari

Le marché de Noël de Boulari, propice aux idées et aux achats de cadeaux pour les fêtes de fin d'année, se tient pendant deux jours sur la place des Accords. Attractions, ateliers, manèges, les enfants apprécieront de se faire photographier avec le Père Noël ! Nocturnes le vendredi (illuminations de Noël et spectacles féériques) et le samedi (cinéma en plein air).

➏ Du 6 au 8 décembre, au marché de Boulari. Renseignements au 95 98 79 et sur FB : [evenementiel.nc](http://evenementiel.nc)

# Bureau Vallée Dream Cup 2019 : une finale de coupe du monde de windsurf exemplaire



© Sudmag

La province Sud se félicite du succès de la dernière étape de la coupe du monde PWA de windsurf, qui s'est déroulée à Nouméa du 18 au 23 novembre derniers, et pour laquelle elle a mis à disposition le Centre d'Activités Nautiques (CAN) de la côte Blanche. Le nouveau site, comme le plan d'eau, le tout parfaitement organisé par l'APTT Nouméa Glisse, ont fait l'unanimité auprès des compétiteurs, de leurs équipes, des partenaires et du public, sous le regard des médias du monde entier.

L'événement international de planche à voile rayonne autant dans le pays, et notamment auprès de la jeunesse calédonienne, que partout dans le monde. Toutes les conditions étaient réunies

pour une finale de coupe du monde exemplaire, que ce soit au niveau organisation, météo ou encore médiatisation. Gratuit et ouvert à tous, le site de la côte Blanche n'a pas désempé pendant les cinq jours de compétition, et les animations proposées pour les plus jeunes le week-end ont connu un vif succès.

**Delphine Cousin  
et Pierre Mortefon,  
champions du monde !**

Côté compétition, le spectacle était au rendez-vous, d'autant qu'il était filmé

par drone et retransmis sur grand écran, pour le plus grand plaisir des spectateurs, comme du commentateur sportif. Le champion du monde de windsurf 2019 dans la catégorie hommes est Pierre Mortefon. Dans la catégorie femmes, si sa sœur, Marion Mortefon, a remporté l'étape calédonienne, c'est Delphine Cousin qui devient championne du monde de windsurf 2019.

Les meilleurs windsurfers du monde sur le plan d'eau calédonien, en vidéos sur : <https://webtv.province-sud.nc>

Accueil - kiosque.nc  
www.kiosque.nc

**KIOSQUE.NC**

ACTU.NC  
BIENVENUE SUR TERRE  
BUZZ  
MISTER  
SANTÉ NC  
SENIORS

**Actu.nc**  
Une double victoire  
et maintenant ?  
ACTU.NC - No170  
Actu.nc - 22 juin 2017

**BUZZ**  
Les bons plans étudiants  
BUZZ - No6  
Buzz - 1<sup>er</sup> avril 2017

**santé.nc**  
SANTÉ NC - No69  
Santé.nc - 1<sup>er</sup> mars 2017

**MISTER**  
Allez rencontrer le nouveau James Bond Girls  
Séduisez-les  
Séduisez-les  
Séduisez-les  
MISTER - No3  
Mister - 1<sup>er</sup> novembre 2015

## KIOSQUE.NC

*Vos magazines  
calédoniens préférés  
maintenant en ligne*

à retrouver sur [www.kiosque.nc](http://www.kiosque.nc)



96 rue Bénébég - Vallée des Colons  
Tél. : 27 77 22

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

### KOHIRA RESORT

Société à responsabilité limitée  
En liquidation  
Au capital de 100.000 F CFP  
Siège social : 167 rue Robert SAGGIO -  
98860 KONE  
001 300 086 RCS NOUMEA

L'Assemblée générale des associés a décidé, le 21 novembre 2019, la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa liquidation amiable.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée, et celui où les documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au : 167 rue Robert SAGGIO - 98860 KONE (BP 49 - 98860 KONE).

M. Jean-Philippe HAUTCOEUR est nommé en qualité de Liquidateur afin de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de NOUMEA.

Pour avis, le liquidateur.

## MODIFICATION DE GERANCE

### SOCIETE NOUVELLE BOULANGERIE DU MARCHÉ

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 4 986 000 F.CFP  
Siège social : NOUMEA- 28 rue Alfred Edighoffer, lot n° 16 -ZI de Doniambo  
RCS : 0 060 756

Aux termes d'une délibération en date du 22 octobre 2019, l'assemblée générale des associés a nommé M. Anthony SUHAS aux fonctions de co-gérant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

Pour avis, la gérance

## AVIS

### SARL VATA IMPORT-EXPORT

Société à responsabilité  
au capital de 1.000.000 F CFP  
Siège Social : 139, route de l'Anse Vata -  
98800 NOUMEA  
RCS NOUMEA B 817 791

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du jeudi 31 octobre 2019, enregistré à Nouméa le 19 novembre 2019, F°41 N°475 Bord 287/25, il a été décidé :

par anticipation, la SARL VATA IM-

PORT-EXPORT est dissoute.  
la désignation en qualité de liquidateur Monsieur Edmond TAPI conformément aux dispositions des articles 29 et suivants des statuts pour une durée de trois ans.

le siège de la liquidation est situé à NOUMEA (98800), 139 route de l'Anse-Vata. de donner tous pouvoirs au liquidateur, à l'effet de procéder aux publications légales et déclarations qu'imposent les opérations de liquidation et toutes formalités de droit.

Pour avis, la gérance

## AVIS DE CONSTITUTION

### TRAK

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nouméa, du 1<sup>er</sup> octobre 2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION SOCIALE :** TRAK  
**FORME :** Société à Responsabilité Limitée  
**CAPITAL SOCIAL :** 100 000 XPF  
**SIÈGE SOCIAL :** 159 rue des Trois Banians - Robinson - 98809 MONT DORE  
**LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET (PRINCIPAL) :** Le transport routier de matériaux, matériels et marchandises diverses.  
**GÉRANT :** Monsieur Roger ABDELKADER  
Durée - Immatriculation : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS de Nouméa.

Pour avis, la gérance

## AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

### NYLS

SARL au capital de 1 000 000 Xpf  
13 Lotissement Carignan - BP 2827  
98890 PAITA  
R.C.S. Nouméa 1391820

Par décision collective en date du 07/11/2019, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance

## AVIS DE CONSTITUTION

### ONE ROAD

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social : 100.000 F CFP  
Siège social :  
30 route de la baie des dames  
Immeuble « Le Centre »  
Ducos - 98800 Nouméa  
En formation

Aux termes d'un acte sous seing privé à Nouméa en date du 29/11/2019, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**DÉNOMINATION :** ONE ROAD  
**FORME :** SARL  
**SIÈGE SOCIAL :** 30 route de la baie des dames - Immeuble « Le Centre » - Ducos - 98800 Nouméa

**OBJET PRINCIPAL :** Activité de holding ; Import, export, et toute opérations accessoires ou complémentaires.

**CAPITAL :** 100.000 F CFP

**DURÉE :** 99 années

**EXERCICE SOCIAL :** 30 juin

**GÉRANCE :**

- Monsieur David RICHARD, demeurant 30 rue Alfred de Vigny - Magenta - 98800 Nouméa

- Monsieur Nicolas, Jean, Joseph LE PEUTREC, demeurant 31 promenade Roger Laroque - Baie des citrons - 98800 Nouméa

Cession de parts sociales : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales en nombre.

**IMMATRICULATION :** la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nouméa

Pour avis, la gérance

## AVIS

### L'AGENCEMENT

S.A.R.L. au capital de 5 800 000 F.CFP  
Siège social :  
45 Bis Route de la Baie des Dames  
98800 NOUMEA  
R.C.S : 1234 772 - R.C.S : 0267708

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2019, l'associé unique a pris les décisions successives suivantes :

1 - L'associé unique décide malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre par anticipation la société et en conséquence de la poursuite des activités.

2 - Augmentation du capital social par compensation de créances et par création de 480 parts sociales de valeur nominale de 10 000 F.CFP. Le capital s'élève en conséquence à la somme de 5 800 000 F.CFP, divisé en 580 parts sociales au nominal de 10 000 F.CFP chacune.

Pour avis, le gérant

## AVIS DE CONSTITUTION

### ASIA TEUR

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nouméa, du 30 octobre 2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION SOCIALE :** ASIA TEUR  
**FORME :** Société à Responsabilité Limitée  
**CAPITAL SOCIAL :** 400 000 XPF  
**SIÈGE SOCIAL :** 134 morcellement Joseph - TOMO - 98812 BOULOU PARIS  
**LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET (PRINCIPAL) :** L'exploitation de tous fonds de commerce de traiteur, pâtisseries, pâtisserie et plats à emporter.  
**GÉRANTS :** Monsieur Daniel MOUKINE, Mademoiselle Angéline NGUYEN, Madame Thi Thu Hiên NGUYEN, Monsieur Trung Kiên NGUYEN  
**DURÉE - IMMATRICULATION :** 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS de Nouméa.

Pour avis, la gérance

## La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ  
10 rue Bichat - Quartier Latin -  
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

## AVIS DE CONSTITUTION

### NEWA

Aux termes d'un ASSP en date à Houaïlou, le 28/10/2019, il a été constituée une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** NEWA  
**FORME :** S.A.R.L.  
**SIÈGE SOCIAL :** Tribu de Néoua - 98816 HOUAÏLOU.

**OBJET SOCIAL PRINCIPAL :** .... tous fonds d'activités d'extraction de minerai, et notamment d'arrosage des pistes, d'accès et de circulation des sites, décapage, le stockage, l'épandage, l'arrosage, la réalisation de décharge de tous produits miniers, et tous travaux destinés à la protection de l'environnement ....., roulage, transports routiers, spécialisés ou non, de toutes marchandises, matériaux et matériels y compris le transport de personnes.

**CAPITAL :** 100 000 XPF en numéraire  
**DURÉE :** 99 années  
**GERANTS :** MM. Joseph GOWEMEHOU (Houaïlou, tribu de Néhoua), Edouard BANRI (Houaïlou, pavillon 2095 rue Lyatey) et Jean KANANOU (Houaïlou, pavillon 2006 rue Jacques Cartier).  
**IMMATRICULATION :** RCS de NOUMEA.

## La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ  
10 rue Bichat - Quartier Latin -  
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

## AVIS DE CONSTITUTION

### EVENTS & CO

Aux termes d'un ASSP en date à NOUMEA, le 21/11/2019, il a été constituée une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** EVENTS & CO  
**FORME :** SARL  
**SIÈGE SOCIAL :** 27 rue de la Somme, Centre-Ville, 98800 NOUMEA  
**OBJET SOCIAL PRINCIPAL :** La prise de toutes participations directes ou indirectes ou de contrôle dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, et ce, par tous moyens, ....  
**CAPITAL :** 1 000 000 XPF en numéraire  
**DURÉE :** 99 années  
**GERANT :** M. Gaël CONAN (Nouméa, 9 rue Léon Renaud, Kaméré)  
**IMMATRICULATION :** RCS DAE NOUMEA.

## AVIS DE CONSTITUTION

### NIMCO

Aux termes d'un ASSP en date à NOUMEA, le 27/11/2019, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** NIMCO  
**FORME :** S.A.R.L.

**SIÈGE SOCIAL :** 198 rue des Albizia, 98809 MONT DORE

**OBJET SOCIAL PRINCIPAL :** L'exploitation de tous fonds d'atelier de mécanique bateau et de réparation, maintenance et entretien de bateaux, de moteurs, engins et matériels divers ainsi que la réalisation de tous travaux de mécanique, électricité, réglage et mise au point de moteurs et maintenance industrielle et navale.

**CAPITAL :** 120 000 XPF en numéraire  
**DURÉE :** 99 années

**GERANTS :** M. Olivier GAUTIER (Mont Dore, 25 imp. des Vivaneaux, Marina Bay) M. Thomas WOSNIAK (Dumbéa, 24 rue de Bretagne) et M. Mautamakia MANIULUA (Mont Dore, 198 rue des Albizia).

**IMMATRICULATION :** RCS DAE NOUMEA

## AVIS DE DISSOLUTION

### LEMSO HOLDING

**Au capital de 100.000.FCFP**  
**Siège social :** 7, rue Jean Chalier, PK4  
98 800 NOUMEA  
**RCS NOUMEA 2017 B 1348 952**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2019, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la Sarl Lemso Holding M. Freddy Soerodikromo est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 11 route du sud, BP 31093, 98895 NOUMEA CEDEX. Tous actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Nouméa.

Pour avis,

## AVIS DE MODIFICATION

### SOCIETE DES ATELIERS DE MECANIQUE ET DE CHAUDRONNERIE

**Par abréviation AMC**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 67.700.000 F.CFP**  
**Siège social :** 15/17 rue Auer, Lot 348, Ducos, 98800 NOUMEA  
**R.C.S Nouméa 000 746 636**

Selon AGOA du 30 septembre 2019, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ANCIENNE MENTION :**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :** OCEA NOUVELLE-CALEDONIE  
30 Route de la Baie des Dames - Le Forum du Centre - Zone Industrielle de Ducos - 98 800 Nouméa (RCS Nouméa 000 167 940).

**COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT :**

Madame Isabelle SORRENTINO

30 Route de la Baie des Dames - Le Forum du Centre - Zone Industrielle de Ducos - 98 800 Nouméa (RCS Nouméa 000 167 940).

**NOUVELLE MENTION :**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :** OCEA NOUVELLE-CALEDONIE

30 Route de la Baie des Dames - Le Forum du Centre - Zone Industrielle de Ducos - 98 800 Nouméa (RCS Nouméa 000 167 940).

**COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT :**

Monsieur Grégory SERME

30 Route de la Baie des Dames - Le Forum du Centre - Zone Industrielle de Ducos - 98 800 Nouméa (RCS Nouméa 000 167 940).

Pour avis, la gérance

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE AMIABLE

### SARL LUKY LOC

Par décision extraordinaire en AGE en date du 28/11/2019, la collectivité des associés de la société à responsabilité limitée en liquidation LUKY LOC, au capital de 500.000 XPF, ayant son siège social sis 16 Lieu-Dit FOMBANO - 98860 KONE, immatriculée au RCS de Nouméa sous le n° 1122.829, a prononcé la dissolution anticipée amiable de la société.

M. Enrico MONART demeurant Lotissement LES CIGALES 2 - 461 rue des PAPILLONS - 98 860 KONE est nommé en qualité de liquidateur. Il lui a été confié les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, épurer le passif, et partager le cas échéant le boni de liquidation. Le fonctionnement des comptes bancaires de la société et sa personnalité morale subsistent pour les besoins de la liquidation jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au Lotissement LES CIGALES 2 - 461 rue des PAPILLONS - 98 860 KONE ( BP 1922 - 98 860 KONE »). Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal mixte de commerce de Nouméa en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur.

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ  
10 rue Bichat - Quartier Latin - NOUMEA - Tél. : 28 36 26

## AVIS DE CONSTITUTION

### JACO

Aux termes d'un ASSP en date du 26/11/2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** « JACO »

**FORME :** Société Civile Immobilière

**SIÈGE SOCIAL :** 39 rue Jules Garnier, Résid. Catalan, Bât. A, Baie des Citrons,

98800 NOUMEA.

**OBJET PRINCIPAL :** L'acquisition, la mise en valeur, l'aménagement de tout terrain à bâtir et de tout immeuble à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel, de bureaux ou de dock.

**CAPITAL SOCIAL :** 100 000 XPF

**DURÉE :** 99 ans

**GERANTE :** Mme Catherine MONNIER-KATIDJO (Nouméa, 39 rue Jules Garnier, Résidence Catalan, Bât. A, BDC)

**AGREMENT DE CESSIION :** Les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

**IMMATRICULATION :** RCS DAE NOUMEA.

## AVIS DE MODIFICATION DE GERANCE

### TOOYOO SARL

**SARL au capital de 200 000 F.CFP**  
**Siège social :** 7 bis rue Gambetta, Vallée du Tir, 98800 NOUMEA  
**RCS NOUMEA 1203 702**

Aux termes d'une assemblée générale en date du 25 JUIN 2019, il a été pris acte de la modification de gérance. En conséquence, les avis antérieurs sont ainsi modifiés :

**ANCIENNE MENTION :**

**GERANTS :**

- M. Hatem BELLAGI

- M. Nicolas BREMARD

**NOUVELLE MENTION :**

**GERANT :**

- M. Hatem BELLAGI

Pour avis, la gérance



ASSISTANCE CONSEIL  
D'ENTREPRISES - A.C.E.

Société à responsabilité  
limitée d'avocats

Au capital de 100.000 XPF

Siège social : NOUMÉA

85, avenue du Général de Gaulle

Immeuble Carcopino 3000

Quartier Latin

RCS NOUMEA 1 418 987

## AVIS

### RESIDENCE DU SUD

**S.A.R.L. au capital de 1.000.000 XPF**  
**Siège social :** 3, rue Ernest MASSOUBRE  
- C/O SCI DES FINANCIERS -  
**Immeuble KONEVA - ORPHELINAT (BP 8125 - 98 807 NOUMEA CEDEX)**  
**R.C.S NOUMEA : 1 319 201**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 juin 2019, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été pris la décision de ne pas dissoudre la Société qui continue son activité.

Le dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NOUMEA interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, le représentant légal

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ  
10 rue Bichat - Quartier Latin - NOUMEA - Tél. : 28 36 26

## AVIS MODIFICATIF

### AGILESOFT.NC

**SARL au capital de 500 000 XPF**  
**15 rte du Port Despointes, Imm « Le Cap Horn », Faubourg Blanchot 1 057 942 RCS NOUMEA**

Aux termes d'une AGM en date du 26/11/2019, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

**ANCIENNE GERANCE :** MM. Pascal LE LEANNEC, Thomas LEMAIRE, Josselin PEYRON et Antonin DANIAU

**NOUVELLE GERANCE :** MM. Pascal LE LEANNEC, Josselin PEYRON et Antonin DANIAU.

## AVIS DE DISSOLUTION

### SEBASTIEN

**Sarl au capital de 2.000.000 FCFP**  
**Siège social à Nouméa,**  
**27 bis Avenue du Maréchal Foch**  
**RCS : B 250753**

Aux termes de l'assemblée générale du 18/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/12/2019 et la nomination de Monsieur ZAHRA Etienne, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Nouméa, 27 bis avenue du Maréchal Foch, BP 2213 - 98846 Nouméa cedex.

Pour avis, le liquidateur.

## AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

### REPERCUSSION

**EU RL au capital de 3 000 000 F CFP**  
**Siège Social :** 7, Rue Frédéric Chopin - Vallée des Colons - 98 807 NOUMEA  
**RCS Nouméa : B 000 675 744**

Aux termes des DAU en date du 15 Novembre 2019, le Président a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation ;
- déchargé Monsieur D'ANNA Jean-Jacques de son mandat de liquidateur ;
- donné à ce dernier quitus de sa gestion ;
- a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
- La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Nouméa.

## AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCY DYM

SCI au capital de 20.000 XPF  
114 rte du Carigou, Dumbea  
RCS Nouméa D1 209 832

Le 28 Novembre 2019 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.  
Mention au RCS de Nouméa.

## AVIS DE MODIFICATION

D.N.S IMMOBILIER

Enseigne Plaisance Immo  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 100 000 Francs CFP  
Siège social : 8 Rue du Luxembourg  
Résidence Cosy Anse Vata  
BP 14234 - 98803 NOUMEA  
RCS Nouméa : 2007 B 852 970

Aux termes de l'AGE en date du 30/11/2019, à Nouméa, il a été modifié le siège social de la façon suivante :

**ANCIEN SIÈGE SOCIAL** : 28 rue Pierre Rabu - Tina sur Mer 98800 Nouméa  
**NOUVEAU SIÈGE SOCIAL** : 8 rue du Luxembourg Résidence Cosy Anse Vata BP 14234 - 98803 Nouméa

Pour avis, la gérance

CABINET JURIDIQUE  
VINCENT LACOUX

NOUMEA - Centre Ville  
27 rue de Sébastopol - Immeuble Central I - BP 3737 - 98846 NOUMEA  
CEDEX - (Tél. 27.41.16)

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

SELARL  
DU DR BEATRICE CASALE

S.E.L.A.R.L. au capital de 100.000 F.C.F.P  
Siège social à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie), 2ème Vallée du Tir  
8 rue Pallu de la Barrière  
RCS NOUMEA 000 914 960

Il résulte des décisions prises par l'assemblée unique le 26 novembre 2019 dont le procès-verbal a été établi le même jour, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

**ANCIENNES MENTIONS**  
**SIÈGE SOCIAL** : NOUMEA, 2ème Vallée du Tir, 8 rue Pallu de la Barrière.  
**LIEU D'EXERCICE** : NOUMEA, 2ème Vallée du Tir, 8 rue Pallu de la Barrière.  
Nouvelles mentions  
**SIÈGE SOCIAL** : NOUMEA, Place de la Mo-

selle, 22 rue Duquesne.  
**LIEU D'EXERCICE** : NOUMEA, Place de la Moselle, 22 rue Duquesne.

Pour avis, la gérance



ASSISTANCE CONSEIL  
D'ENTREPRISES - A.C.E.  
Société à responsabilité  
limitée d'avocats

Au capital de 100.000 XPF  
Siège social : NOUMÉA  
85, avenue du Général de Gaulle  
Immeuble Carcopino 3000  
Quartier Latin  
RCS NOUMEA 1 418 987

## AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SC ORION INVEST

Société Civile au capital de 200.000 XPF  
Siège social : 210 rue Armand Ohlen -  
Portes de Fer - 98 800 NOUMEA transféré  
à NOUMEA (98800) - 3 rue Ernest  
Massoubre - immeuble Le Koneva -  
Orphelinat - C/o SCI DES FINANCIERS  
(BP 8125 - 98807 NOUMEA)  
RCS NOUMEA N° 1 041 532

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale en date du 08 novembre 2019, le siège social a été transféré et les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

**ANCIENNE MENTION** :  
210 rue Armand Ohlen - Portes de Fer -  
98800 NOUMEA.  
**NOUVELLE MENTION** :  
NOUMEA (98800), 3 rue Ernest Massoubre -  
Immeuble Le Konéva - Orphelinat -  
C/o SCI DES FINANCIERS (BP 8125 - 98807  
NOUMEA).

Le dépôt légal sera effectué auprès du greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA.

Pour avis, la gérance

## AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

OCEANIENNE  
DE PARTICIPATION  
ET D'INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée en  
liquidation au capital de 22.000.000 F.C.F.P  
Siège social : Chez JMG - 74, rue  
Baudelaire - 98800 Nouméa  
RCS Nouméa : 2006 B 828 962

Aux termes d'une Assemblée générale en date du 27 novembre 2019, la collectivité des associés a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,  
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Jean-Claude NOEL, domicilié 24, rue Ra-

phaël, 13008 - Marseille, pour sa gestion et déchargé de son mandat,  
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée

Radiation au RCS de Nouméa.

Pour avis et mention.  
M. Jean-Claude NOEL, Liquidateur

## AVIS DE MODIFICATION

SHCRÉAWEB

Par AGE du 18/11/2019, a été décidé, à compter du 01/12/2019 : le transfert du siège social de la société SHCRÉAWEB, SARL au capital de 140 000 F CFP immatriculée au RCS NC sous le n° 1 330 984, du 15 rue Jean-François Cherrier - 98800 Nouméa, au 60 rue du 24 Septembre - 98800 Nouméa.

## AVIS DE MODIFICATION

STAR PACIFIQUE

SAS au capital de 4.773.200 F.C.F.P  
Siège social : 66 avenue de la Baie de  
Koutio - Zone Industrielle Ducos  
BP 7544 98801 NOUMEA  
RCS Nouméa 000 979 690

Selon DAU du 07/11/19, les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

**PRESIDENT**  
**ANCIENNE MENTION** :  
- Monsieur Antoine DE PALMAS  
**NOUVELLE MENTION** :

- Monsieur Tony ROGER demeurant  
73 BIS route de l'Anse Vata Motor Pool  
98800 NOUMEA

Pour avis, le président



96 rue Bénébig - Vallée des Colons  
Tél. : 27 77 22

## AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

J.D.B ASSAINISSEMENT  
NORD

SARL au Capital social de 5.600.000 F.C.F.P  
Siège Social : 7 pie Village de Temala -  
98833 VOH (BP 148 - 98833)  
RCS NOUMEA 000 868 679

Aux termes d'une AGE en date du 20 novembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire. Les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

**ANCIENNE MENTION** : 5.600.000 F.C.F.P divisé en 560 parts égales de 10.000 F.C.F.P chacune.

**NOUVELLE MENTION**: 7.000.000 F.C.F.P divisé en 700 parts égales de 10.000

F.C.F.P chacune.  
Les articles 2-1, 2-2 et 2-3 des statuts sont modifiés en conséquence.  
Modification au RCS de Nouméa.

Pour avis, la gérance

## AVIS DE MODIFICATION

KI TII RE

Société par actions simplifiée  
au capital de 200.000 F.C.F.P  
Siège : NOUMEA (98800) 44 rue Michel  
Kauma (BP 32441 - 98897 NOUMEA CEDEX)  
RCS NOUMEA : 1 213 651

Aux termes d'un procès-verbal des décisions prises en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des associés à NOUMEA en date du 19 septembre 2019 contenant décision d'augmenter le capital social, devenue définitive suite à l'établissement du certificat du dépositaire des fonds le 26 novembre 2019, il résulte que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

**ANCIENNES MENTIONS** :  
**APPORT** : 200 000 F CFP  
**CAPITAL SOCIAL** : 200 000 F CFP  
**NOUVELLES MENTIONS** :  
**APPORT** : 350 000 F CFP  
**CAPITAL SOCIAL** : 350 000 F CFP

Pour avis, la gérance

## AVIS DE MODIFICATION

DREAM BOAT NC

Sarl au Capital de 2.100.000 F CFP  
Siège Social : Nouméa, 40 ter rue  
d'Austerlitz - Chalet n°7  
Immatriculée au RCS sous le n° : B 852.194

Au terme de l'AGE du 25 /11/2019, il a été adopté les modifications suivantes :

**SIÈGE SOCIAL** :  
**ANCIENNE MENTION** : Nouméa, 44 rue d'Austerlitz, Chalet n°1  
**NOUVELLE MENTION** : NOUMEA, 40 ter rue d'Austerlitz, Chalet n° 7

Pour avis, la gérance

SCP "Office Notarial Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Nathalie COSTE et Elisa MOUGEL" Notaires associés  
NOUMEA, 3 rue Ernest Massoubre, Immeuble « Le Konéva »  
(Successor de Me Raymond DARRÉ)

## AVIS DE MODIFICATION

SOCIETE CIVILE  
IMMOBILIERE LAMHIEN

Société civile immobilière  
au capital de 200.000 F.C.F.P  
Siège : NOUMEA (98800)  
42 rue Altitude, Presqu'île de Tina  
R.C.S NOUMEA : 768 713

Aux termes d'un acte reçu par Maître Elisa MOUGEL, Notaire associé à NOUMEA, le 29 novembre 2019, il résulte que les

mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

**ANCIENNES MENTIONS :**

**DÉNOMINATION :** SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LAMHIEU

**SIÈGE SOCIAL :** NOUMÉA (98800) 42 rue Altitude, Presqu'île de Tina

**GÉRANT :** TERENCE QUACH - D'ANGLE-BERMES, NOUMÉA (98800) Lot 43 - Tina Presqu'île

**NOUVELLES MENTIONS :**

**DÉNOMINATION :** SCI SOURDON

**SIÈGE SOCIAL :** DUMBEA (98835) 90 Rue de Bretagne

**GÉRANT-ASSOCIÉ :** Jean-Sébastien SOURDON, DUMBEA (98835) 90 Rue de Bretagne

Pour avis, Maître Elisa MOUGEL, Notaire associé

SCP "Office Notarial Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Nathalie COSTE et Elisa MOUGEL" Notaires associés

NOUMÉA, 3 rue Ernest Massoubre, Immeuble « Le Konéva » (Successeur de Me Raymond DARRÉ)

## AVIS DE CONSTITUTION

### 3 GENERATIONS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Elisa MOUGEL notaire associé à NOUMÉA, le 29 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION SOCIALE :** 3 GENERATIONS

**FORME :** Société civile

**SIÈGE SOCIAL :** PAITA (98890) 4 lotissement de la Plage lieudit Tonghouin, Karikaté

**OBJET SOCIAL :** L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, d'échange ou autrement, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

**DURÉE :** 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**GÉRANT :** Yves DORNER, NOUMÉA (98800) 14 rue de Monaco - Baie des Citrons

**APPORTS EN NATURE :** Une propriété bâtie sis à PAITA (98890), formant le lot n°4, section CARICATE, lotissement LA PLAGE d'une superficie de 16a 42ca et figurant au cadastre sous le numéro 422231-2192. Ce bien immobilier affranchi de tout passif a été évalué en nue-propriété à la somme de 50.000.000 F CFP.

**APPORTS EN NUMÉRAIRE :** 10.000 F.CFP

**CAPITAL SOCIAL :** 50.010.000 F.CFP

**CLAUSES D'AGRÈMENT :** Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit entre associés ou au profit du conjoint non séparé de corps d'un associé, ou encore au profit des ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant par une décision extraordinaire en tenant compte de la personne et des voix du cédant.

Cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMÉA.

Pour avis, Maître Elisa MOUGEL, Notaire associé



85 Route de l'Anse Vata - BP 9175 -  
98807 NOUMÉA CEDEX  
Tél : 27.49.42 - Fax : 28.36.10

## AVIS DE CONSTITUTION

### BOOGIE-WOOGIE

**Société civile immobilière**  
**au capital de 100.000 F CFP**  
**Siège social à NOUMÉA (98800), 32 rue René Millaud (BP 4243 - 98847 NOUMÉA CEDEX)**

Suivant acte reçu par Maître Philippe BERNIGAUD, Notaire Associé à NOUMÉA, le 28 novembre 2019, dûment enregistré, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société civile immobilière  
**OBJET :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La fourniture de garantie hypothécaire au profit des associés de la société ;  
**DÉNOMINATION :** BOOGIE-WOOGIE  
**SIÈGE SOCIAL :** NOUMÉA (98800), 32 rue René Millaud (BP 4243 - 98847 NOUMÉA CEDEX)

**DURÉE :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**CAPITAL SOCIAL :** Le capital social est fixé à la somme de 100.000 FCFP. Les apports sont en numéraire.

**CESSIONS DE PARTS :** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de leurs descendants. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit sous quelque forme que ce soit à des tiers non associés et non descendants d'un associé, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant par une décision extraordinaire.  
**EXERCICE SOCIAL :** L'exercice social commence 1er janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

**GÉRANT :** Monsieur Olivier LOUIS, demeurant à NOUMÉA (98800) 32 rue René Millaud (BP 4243 - 98847 NOUMÉA CEDEX).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMÉA

Pour avis, le Notaire

## AVIS DE MODIFICATION

### VAHINE

**SARL au capital de 2 000 000 XPF**  
**1 rue de Sébastopol, Nouméa**  
**595 462 RCS NOUMÉA**

Aux termes d'une DAU en date du 29/11/2019, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

**ANCIEN SIÈGE SOCIAL :** 1 rue de Sébastopol, Centre-Ville, 98800 NOUMÉA  
**NOUVEAU SIÈGE SOCIAL :** 11 rue de Liège, Vallée des Colons, 98800 NOUMÉA



75 43 23

1643 rue J.-Gabin - To'Ata - Boulari  
BP 725 - 98810 Le Mont-Dore  
direction@cja.nc

## AVIS DE CONSTITUTION

### MIPATTE

Suivant acte sous seing privé en date à Koné du 30 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION :** MIPATTE

**FORME :** Société Civile

**CAPITAL :** 100 000 FCFP

**SIÈGE SOCIAL :** 98, rue André ROUSSEAU 98809 Le Mont Dore.

**OBJET SOCIAL :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**DURÉE :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS

**APPORTS :** uniquement en numéraire

**EXERCICE SOCIAL :** du 1er janvier au 31 décembre

**CESSIONS DE PART :** elles interviennent librement entre les associés uniquement, les cessions aux tiers doivent être agréées par l'AG.

**GÉRANCE :**

- Solène SOULIER, née, à Pontoise (95) le 20 février 1989, demeurant 98, rue André ROUSSEAU 98809 Le Mont Dore

- Eliot GOIMIER, né, à Levallois-Perret (92) le 13 Février 1991, demeurant 98, rue André ROUSSEAU 98809 Le Mont Dore

**IMMATRICULATION :** RCS de Nouméa.

Pour avis, la gérance



75 43 23

1643 rue J.-Gabin - To'Ata - Boulari  
BP 725 - 98810 Le Mont-Dore  
direction@cja.nc

## AVIS DE CONSTITUTION

### CAVALLINI YVES DISTRIBUTION

Par acte sous seing privé en date à Païta, 25 novembre 2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**DÉNOMINATION :**

CAVALLINI YVES DISTRIBUTION

**FORME :** SARL

**CAPITAL SOCIAL :** 100 000 F.XPF

**AGRÈMENT DES CESSIONS DE PARTS :** Les parts sont librement cessibles entre associés, toute autre cession doit être

# ANNONCES LÉGALES

agréée par la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

**SIÈGE SOCIAL :** lot 281 « Les 3 Vallées » - 98 889 Païta

**OBJET :** représentation commerciale et transport de marchandise

**DURÉE :** 99 ans

**GÉRANCE :** Yves CAVALLINI, né le 2 août 1981 à Nouméa en Nouvelle-Calédonie, demeurant au lot 281 « Les 3 Vallées » - 98 889 Païta,

**IMMATRICULATION :** RCS de Nouméa.



Etude de Maître Philippe ROUVRAY,  
Notaire PAITA - 13 RT1

Immeuble SGCB - Tél. 44.28.42.

DUMBÉA - Centre Kenu In -

Immeuble Picou - Tél. 41.00.02.

Courriel : accueil@notairesnc.com

## AVIS DE MODIFICATION DE GERANCE

### SCI RENT A DOCK

**Société Civile Immobilière**  
**au capital de 2.500.000 F.CFP**  
**Lotissement Ensemble Résidentiel et Touristique de Port Ouenghi lot 37-98812 BOULOUPARIS**  
**RCS de NOUMÉA N° 150 300**

Suite au décès de Mr Christian BRUNAT, la gérance est modifiée comme suit :

**ANCIENNE GÉRANCE :**

- M. Christian BRUNAT

- Mme Barbara CASE,

- M. Stéphane BRUNAT

**NOUVELLE GÉRANCE :**

- Mme Barbara CASE,

- M. Stéphane BRUNAT

Pour avis, P. ROUVRAY, Notaire

Calédolex

## AVIS DE CONSTITUTION

### LE LAB 3

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOUMÉA du 21 novembre 2019, enregistré, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION :** LE LAB 3

**FORME :** S.A.R.L.

**OBJET (ESSENTIEL) :**

La création, l'acquisition, sous toutes formes, la propriété et l'exploitation, directement ou indirectement de tous fonds de commerce ou d'entreprise de fabrication et de confection de denrées alimentaires dans le secteur de la boulangerie et de la pâtisserie, la viennoiserie, la confiserie et la fabrication de plats préparés, mais aussi la préparation et la transformation de tous types de produits finis ou semi-finis de toutes natures et toutes provenances entrant dans le cadre de l'objet social.  
**DURÉE :** 99 années.  
**SIÈGE :** NOUMÉA, Ouen Toro, 7 rue du

professeur Guillaume (BP 799 - 98845 NOUMEA CEDEX).

**APPORT EN NUMÉRAIRE :** 100 000 FCFP.

**APPORT EN NATURE ;** Néant

**CAPITAL SOCIAL :** 100 000 FCFP.

**GÉRANTS :** M. David GUYENNE - NOUMEA - Ouen Toro - 7 rue du professeur Guillaume (BP 799 - 98845 NOUMEA CEDEX). - Mme Mariette GUYENNE, épouse FOULIGNY -NOUMEA - Ouen Toro - 11 rue du professeur Guillaume.

**AGRÈMENT DES CESSIONS DE PARTS :** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés y compris les conjoints non séparé de corps, ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMEA.

Pour avis, la gérance

## AVIS DE MODIFICATION

**SARL J3D BRS**  
**« Boucherie**  
**de Rivière Salée »**

RCS Nouméa 2012 B 1 106 715

**Siège social à Nouméa, 53 av Bonaparte, centre commercial de la rivière salée**

Suite à décision de l'associé unique du 29 novembre 2019, il est porté à la connaissance des tiers le changement suivant :

**MODIFICATION DE LA GÉRANCE :**

**ANCIENNE MENTION :**

- Mr David DUMORTIER, demeurant au 1806 rte du pic KOU, Mt DORE
- Mr Jérôme DUMORTIER, demeurant au 837, rue du Vallon Dore, Mt DORE

**NOUVELLE MENTION :**

- Mr David DUMORTIER, demeurant au 1806 rte du pic KOU, Mt DORE
- Mr Jérôme DUMORTIER, demeurant au 837, rue du Vallon Dore, Mt DORE
- Mr Joseph PUKAVASE, demeurant au 18, rue de l'Amiral NIMITZ, 98 800 Nouméa

Pour avis, la gérance

## AVIS DE MODIFICATION

**INGENIERIE & GESTION**  
**DE PROJETS**

**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 100 000 FCFP**  
**Siège social : 33, rue Jean Jaurès -**  
**Centre-ville - 98 800 NOUMEA**  
**R.C.S. : 2015 B 1272 418**

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29 Novembre 2019, il résulte que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la façon suivante :

**GÉRANCE :**

**ANCIENNE MENTION :**

- CALISTRI Simon
- MARTIN Laurent

MANY-FILS Yoann

**NOUVELLE MENTION :**

CALISTRI Simon

MARTIN Laurent

Mention sera faite au RCS de NOUMEA

Pour avis, la gérance

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ  
10 rue Bichat - Quartier Latin -  
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

## AVIS DE CONSTITUTION

**LA CABANE**

Aux termes d'un ASSP en date du 02/12/2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** « LA CABANE »

**FORME :** Société Civile Immobilière

**SIÈGE SOCIAL :** 9 bis rue Paul Leyraud, Vallée des Colons, NOUMEA

**OBJET PRINCIPAL :** L'acquisition, la mise en valeur, l'aménagement de tout terrain à bâtir et de tout immeuble à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel, de bureaux ou de dock.

**CAPITAL SOCIAL :** 100 000 XPF

**DURÉE :** 99 ans

**GERANTS :** M. Patrice MIOT et Mme Véronique MIOT (Nouméa, 9 bis rue Paul Leyraud)

**AGRÈMENT DE CESSION :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**IMMATRICULATION :** RCS DAE de NOUMEA.

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ  
10 rue Bichat - Quartier Latin -  
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

## AVIS DE CONSTITUTION

**LE FEUILLETE D'OR**

Aux termes d'un ASSP en date à NOUMEA, le 02/12/2019, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** « LE FEUILLETE D'OR »

**FORME :** S.A.R.L.

**SIÈGE SOCIAL :** 2 rue de l'Atalai, Magenta, 98800 NOUMEA.

**OBJET SOCIAL PRINCIPAL :** La création, l'acquisition, la propriété et l'exploitation, directement ou indirectement, de tous fonds de commerce boulangerie, pâtisserie, fabrication et vente de viennoiseries, chocolats, glacier, salon de thé, snacking et toutes activités annexes ou connexes.

**CAPITAL :** 100 000 XPF en numéraire

**DURÉE :** 99 années

**GERANTS :** M. Teddy DELAPORTE (Dumbéa, 85 bis rue des Alizés) et Mme Séréna DELAPORTE (La Foa, 12 lot Vincent Foussard).

**IMMATRICULATION :** RCS DAE NOUMEA.

## MODIFICATION

### DE SIEGE SOCIAL

**CATERING INTERNATIONAL**  
**& SERVICES - NOUVELLE-**  
**CALEDONIE**

Par abréviation CIS-NC  
Société par actions simplifiée  
au capital de 5.000.000 F.CFP

Siège social :

56 Rue Auer Complexe le Rond Point Dock  
N° 30 Ducos 98845 Nouméa Cedex  
RCS Nouméa 000 770 743

Selon l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2019, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

**SIÈGE SOCIAL**

**ANCIENNE MENTION :**

Base-vie de Vavouto - BP 1204 - 98860 KONE

**NOUVELLE MENTION :**

56 Rue Auer Complexe le Rond Point  
Dock N° 30 Ducos 98845 NOUMEA CEDEX,  
Nouvelle Calédonie

Pour avis, la gérance.

## AVIS DE MODIFICATION

### GÉRANCE

**SOCIÉTÉ CIVILE**  
**IMMOBILIÈRE**  
**GATOPE OFFICE**

Société civile immobilière  
au capital de 90.000 F.CFP

Siège social : Tribu de Gatope - 98833 VOH  
RCS Nouméa 001 042 449

Selon AGM du 1er Octobre 2019, les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

**GERANCE**

**ANCIENNE MENTION :**

- Vincent THAN TRONG
- Jean POITHILY

**NOUVELLE MENTION :**

- Jean POITHILY demeurant Tribu de Gatope 98833 VOH

Pour avis, la gérance

## AVIS DE CONSTITUTION

**FOURTY POINDE**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 100.000 F.CFP  
Siège social : Tribu de Ouasse, Canala  
BP 70 - 98 813 Canala

Par acte SSP en date à Nouméa du 22 novembre 2019 il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION :** FOURTY POINDE

**FORME :** Société à responsabilité limitée

**OBJET :**

- La conception, l'étude, la soumission, l'exécution directement ou par sous-traitance, de tous chantiers de travaux publics ou de marchés privés, de travaux de construction, de terrassement, de voiries et réseaux divers et de génie civil, et généralement toutes opérations se rapportant à toute activité de bâtiment et de travaux publics et miniers ;

- L'établissement de plans et de métrés ;

- La construction de réseaux d'adduction ou d'évacuation des eaux, de transport de gaz, ou de produits pétroliers ou tous autres fluides

- Egalement l'acquisition, l'importation, la fabrication, l'exploitation ou la représentation de tous produits, matières et matériels, et procédés se rapportant aux activités ci-dessus ;

- Les transports de toutes natures, de voyageurs, marchandises et objets quelconques, et plus spécialement, les transports par tous véhicules automobiles ; .../...

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société.

**SIÈGE SOCIAL :** Tribu de Ouasse, Canala

(adresse postale : BP 70 - 98 813 Canala)

**DURÉE :** 99 ans à compter de

l'immatriculation au RCS de Nouméa

**CAPITAL SOCIAL :** 100.000 F.CFP

**GÉRANCE :**

Mademoiselle Simone TOUSSI,

demeurant Tribu de Ouasse, Canala

(adresse postale : BP 70 - 98 813 Canala)

La société sera immatriculée au RCS de

Nouméa.

Pour avis, la gérance

## AVIS DE CONSTITUTION

**VIPets**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 100.000 F.CFP  
Siège social : 4 rue d'Artois  
Pointe à la Dorade 98835 DUMBEA  
(Nouvelle Calédonie),

Par acte SSP en date à Nouméa du 11 Novembre 2019, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société à responsabilité limitée

**OBJET :**

**LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET :**

- Toutes activités liées à l'assistance aux animaux (garde, promenade, toilettage, dressage, éducation, transport ...etc) ainsi que toutes activités qui en sont le prolongement ;

- L'élevage d'animaux et le commerce que tout produit issu de l'élevage d'animaux plus généralement le commerce d'animaux.

- L'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, le conditionnement, l'emmagasinage, le warrantage, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission, le courtage, la location et plus généralement le négoce en gros, demi-gros, détail de tous produits, matériels et matériaux et objets de toute nature et de toutes provenances.



## VOH :

- Monsieur Freddy DOUNEZEK, demeurant Tribu de Témala - 98833 VOH

## POUR LES ACTIONNAIRES PRIVÉS :

- BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE, SA au capital de 5.509.602.000 F.CFP, RCS Nouméa 000 047 688, Siège social : 10 av. du Maréchal Foch, BP L3, 98849 NEA CEDEX, dont le représentant permanent est Monsieur Didier BRUGUET

## NOUVELLE MENTION :

**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADMINISTRATEUR POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE NORD :**

Monsieur Joseph GOROMIDO, demeurant Tribu de Netchaot - 98860 KONE

## ADMINISTRATEURS :

**POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE NORD :**

Madame Maria WAKA, demeurant Tribu de Ateou - 98860 KONE

Madame Pascale MONTAGNAT, demeurant 238 impasse de Green Acre - 98860 KONE

**POUR L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COMMUNES DE POYA, POUEMBOUT, KONÉ ET VOH :**

- Monsieur Freddy DOUNEZEK, demeurant Tribu de Témala - 98833 VOH

## POUR LES ACTIONNAIRES PRIVÉS :

- BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE, SA au capital de 5.509.602.000 F.CFP, RCS Nouméa 000 047 688,

## SIÈGE SOCIAL :

- 10 av. du Maréchal Foch, BP L3, 98849 NEA CEDEX, dont le représentant permanent est Monsieur Didier BRUGUET

Pour avis, le président.

## AVIS DE MODIFICATION

### SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DE LA CÔTE OcéANIQUE

SAEML COTE OcéANIQUE  
SAEML au capital de 158.200.000 F.CFP  
Siège social : Lotissement 176 du Village,  
c/o ICAP - 98860 KONE  
RCS Nouméa 000 732 024

Selon délibération n°2019-131/APN du 28 Juin 2019 de la Province Nord et selon PV des délibérations du CA du 25 Septembre 2019, il a été décidé les modifications suivantes et les mentions antérieurement publiées se trouvent modifiées ainsi :

## ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

### ANCIENNE MENTION :

**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADMINISTRATEUR POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE NORD :**

- Monsieur Paul NEAOUTYINE, demeurant Tribu de Saint Michel - 98822 POINDIMIE

## ADMINISTRATEURS :

**POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE NORD :**

- Monsieur Pierre Chanel TUTUGORO, demeurant Vallée de Nimbayes - 98823 PONERIHOUEN

- Monsieur Gérard POADJA, demeurant Keloai - RPN2 - BP 188 - 98860 KONE

**POUR L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COMMUNES DE HIENGHÈNE, POINDIMIÉ, PONERIHOUEN ET TOUHO :**

- Madame Ghislaine LEPEU, demeurant Wagap - BP 146 - 98822 POINDIMIE

## POUR LES ACTIONNAIRES PRIVÉS :

- BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE, SA au capital de 5.509.602.000 F.CFP, RCS Nouméa B 047 688, Siège social : 10 av. du Maréchal Foch, BP L3, 98849 NOUMÉA CEDEX, dont le représentant per-

manent est Monsieur Didier BRUGUET

## NOUVELLE MENTION :

**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADMINISTRATEUR POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE NORD :**

- Madame Ivana BOUANOU, demeurant Tribu de Ouare - 98 815 Hienghène.

## ADMINISTRATEURS :

**POUR LE COMPTE DE LA PROVINCE NORD :**

- Monsieur Jean CREUGNET, demeurant 136 lotissement Les Cigales - 98 860 Koné.

- Monsieur Hervé TEIN TAOUVA, demeurant Village de Kaala-Gomen (BP 163 - 98 817 Kaala-Gomen) - 98 817 Kaala-Gomen

**POUR L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COMMUNES DE HIENGHÈNE, POINDIMIÉ, PONERIHOUEN ET TOUHO :**

- Madame Ghislaine LEPEU, demeurant Wagap - BP 146 - 98822 POINDIMIE

## POUR LES ACTIONNAIRES PRIVÉS :

- BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE, SA au capital de 5.509.602.000 F.CFP, RCS Nouméa 000 047 688,

## SIÈGE SOCIAL :

- 10 av. du Maréchal Foch, BP L3, 98849 NOUMÉA CEDEX, dont le représentant permanent est Monsieur Didier BRUGUET

Pour avis, le président.

## NOVANCES Nice

«Horizon»

455, promenade des Anglais

06200 NICE

## AVIS DE MODIFICATION

### OMAHA 2012

SC, au capital de 3.374.626 €  
Siège : 455 PROMENADE DES ANGLAIS  
- C/o Novances Services - immeuble  
Horizon 06200 NICE.  
RCS : Nice 539078790.

Aux termes d'une décision de l'associé unique à caractère extraordinaire du 01/10/2019 à effet à même date : - la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE NOUVELLE CALÉDONIE (SIC), société d'économie mixte au capital de 12.000.000.000 F.CFP, siège social 15, rue Guynemer BP 412 - Nouméa (98845), RCS Nouméa 88B 202 978, gérante, devient seule gérante de la société en suite de la démission de ses fonctions de gérante de la société AIR BAIL- Le siège social a été transféré c/o la SIC 15, rue Guynemer BP 412 - Nouméa (98845). Le capital social de 3 374 626 € a été converti en F.CFP, soit 402.700.000 F.CFP. Les articles 3, 7 et 9 des statuts sont modifiés en conséquence. La société a pour objet : acquisition d'un terrain nu, construction, location nue, gestion, entretien de ces logements. Durée : 99 ans. Formalités au RCS de Nice et de Nouméa.

Pour avis.

## INFOS PRATIQUES

### LES NUMÉROS UTILES

#### URGENCES

SAMU – SOS médecins : .....15  
PC Secours en mer : .....16  
Police : .....17  
Police Municipale de Nouméa :  
.....25 23 23  
Pompiers : .....18

#### AIDE SOCIALE

Enfance maltraitée : .....05 44 44  
SOS Violences sexuelles :  
.....(Numéro vert) 05 11 11  
SOS Ecoute : .....(Numéro vert) 05 30 30  
Solidarité SIDA-NC : .....24 15 17

#### AMBULANCES

St-Jacques : .....25 27 27  
Nouméa Ambulance : .....25 21 00  
Ambulance Croix Bleue : .....27 25 82  
Ambulance Alizés : .....25 33 99  
Ambulance Mont-Dore : .....24 10 24  
Mont-Dore/Plum : .....43 41 70  
Ambulance de Dumbéa :  
.....46 44 20  
Ambulances services (Dumbéa) :  
.....43 16 10  
Païta-Tontouta : .....35 38 08  
La Foa : .....44 31 62

#### HOPITAUX

Medipôle : .....20 80 00  
CHS Albert Bousquet : .....24 36 36  
Koumac : .....42 65 00  
Poindimié : .....42 71 44

#### CLINIQUES

KUINDO-MAGNIN : .....42 00 00

#### MORGUE

Centre funéraire de Nouméa :  
.....43 22 88

#### AFFAIRES MARITIMES

Météo marine : .....36 67 36  
Station côtière : .....29 23 26

#### TRANSPORTS

Aéroport de Tontouta : .....36 67 18  
Taxis de Nouméa : .....28 35 12  
Taxis sur la brousse : .....35 11 25

#### AUTRES SERVICES

EEC : .....05 36 36  
Enercal : .....05 06 07  
Calédonienne des eaux :  
.....41 37 38

### LES GARDES

Week-end des 7 & 8

#### PHARMACIES

##### Yahoué :

Centre commercial les 2 Baies  
Pont des Français  
Pharmacie de Yahoué .....41 25 35

##### Nouméa :

24 rue de l'Alma Centre ville  
Pharmacie de l'Alma .....27 37 07

#### MÉDECINS

##### Dumbéa :

TERZIAN Eric  
Centre commercial les 2 Baies  
Pont des Français .....41 61 30

##### Nouméa :

ROUSSELOT Etienne .....43 10 42

#### VÉTÉRINAIRES

Urgences à Nouméa :  
BAYSIDE .....50 00 40  
Urgences à Nouméa :  
SOS VETO .....77 84 00

#### JEUDI 05

#### SAINT GÉRALD

01h40.....1.20 m 07h29 ...0.80 m  
14h40.....1.45 m 21h20.....0.80 m

#### VENDREDI 06

#### SAINT NICOLAS

03h12.....1.20 m 08h50...0.85 m  
15h36.....1.45 m 22h20 ...0.75 m

#### SAMEDI 07

#### SAINT AMBROISE

04h29.....1.25 m 10h07....0.85 m  
16h27.....1.45 m 23h10....0.65 m

#### DIMANCHE 08

#### SAINT ROMARY

05h27.....1.35 m 11h10 ....0.85 m  
17h13.....1.45 m 23h53....0.55 m

#### LUNDI 09

#### SAINTE LÉOCADIE

06h15.....1.45 m 12h03...0.85 m  
17h55.....1.45 m

#### MARDI 10

#### SAINT ROMARIC

00h31.....0.50 m 06h57 ....1.50 m  
12h49....0.80 m 18h35.....1.45 m

#### MERCREDI 11

#### SAINT DANIEL

01h07....0.40 m 07h36 ...1.60 m  
13h33....0.75 m 19h14.....1.45 m

## VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARAÎTRE

- ✓ UNE ANNONCE LÉGALE
- ✓ UNE ANNONCE IMMOBILIÈRE
- ✓ UNE OFFRE D'EMPLOI

**Actu.nc**  
Vous informer, sans rien cacher

Mail : contact@actu.nc  
Téléphone : 28 63 01

## Le régime de la **séparation de biens**

Le régime de la séparation de biens correspond à une conception dite contemporaine du mariage dans laquelle la mise en commun des patrimoines est limitée, voire nulle.

Ce régime est adopté par la signature d'un contrat de mariage entre les époux qui souhaitent détenir la propriété individuelle et exclusive de leurs biens quel que soit la date, le mode d'acquisition ou l'origine des deniers ayant servi.

### Avantages et inconvénients

Le principal avantage de ce régime matrimonial réside dans sa simplicité par l'absence de confusion des intérêts pécuniaires. La séparation de biens présente l'intérêt de préserver le patrimoine du conjoint du chef d'entreprise contre des éventuels créanciers professionnels. C'est donc un régime qui est particulièrement adapté aux couples dont l'un des membres exerce une activité commerciale ou une profession libérale, profession dite « à risque »... La séparation de bien est aussi un régime adapté aux couples ayant des enfants d'un premier mariage et qui souhaitent éviter des problèmes d'indivision et de partage entre ces enfants et leur beau-père ou belle-mère. Enfin c'est aussi une alternative intéressante pour ceux qui disposent d'un patrimoine important et qui souhaitent pouvoir en disposer librement sans avoir à rendre des comptes, ou dont les fruits produits tomberaient à défaut en communauté. A l'inverse, la séparation de bien implique que l'enrichissement de l'un ne profite pas à l'autre ce qui peut poser des difficultés lorsque l'un des époux sacrifie son activité professionnelle au profit de son conjoint en collaborant avec lui ou en se consacrant au foyer. Dans un souci d'égalité, pour qu'un régime séparatiste fonctionne, il est préférable que les époux conservent une gestion séparée de leurs affaires.

### Détermination des patrimoines

Au sein du couple, rien n'est mis en commun, tous les biens possédés avant ou après le mariage restent la propriété de l'époux, de même que ses salaires, ou les revenus tirés de ses biens. Les époux conservent une pleine indépendance patrimoniale. Si rien n'a été pré-



vu dans le contrat de mariage, le bien appartient en principe à celui dont le titre établit la propriété (acte de vente, part sociale...).

Cette séparation des patrimoines implique fréquemment une indivision. En effet, en pratique les époux achètent ensemble. C'est une situation juridique dans laquelle deux ou plusieurs personnes sont propriétaires ensemble d'un même bien. Ainsi lorsque le couple acquiert un bien comme son logement familial par exemple, il pourra le faire en indivision dans des proportions à définir, essentiellement en fonction de la quote-part contributive de chacun. Dans ce cas, l'accord commun des époux est nécessaire concernant les actes d'administration et de disposition du bien.

En ce qui concerne les dettes du couple chacun des époux reste seul tenu des dettes nées de son chef que ce soit avant ou pendant le mariage. En principe, les créanciers ne peuvent donc pas agir sur les biens du conjoint. Les époux demeurent toutefois liés aux dettes concernant les biens indivis, les dettes ménagères ou les dettes ayant été souscrites par les deux époux ou par l'un seulement avec le cautionnement de l'autre.

### La fin du mariage

En cas de divorce, chaque époux reprend ses biens personnels. Il arrive que des biens aient pu se confondre avec ceux du conjoint durant la vie commune, il appartient alors à l'époux qui revendique la propriété du bien de la

prouver.

Pour le cas des biens indivis, d'un point de vue fiscal, les époux mariés sous le régime de la séparation de bien bénéficient du même régime de faveur applicable aux régimes communautaires. Cela signifie qu'en cas de rachat de la part de l'autre, la fiscalité liée à ce rachat est bien moindre que celle applicable à des concubins. C'est à ce moment là, que les comptes de l'indivision sont établis et que les avances faites par l'un des conjoints pour le compte de l'indivision sont prises en considération (ex : sur le remboursement du prêt, sur le paiement d'un bien...). Il est cependant à noter que les juges ont tendance à estimer que le financement du logement familial constitue une contribution aux charges du mariage, ce qui exclurait la possibilité de revendiquer une créance contre le conjoint. Enfin, en matière de succession, il est important de préciser que le conjoint séparé de biens a des droits automatiques sur la totalité du patrimoine de son conjoint prédécédé. Ces droits seront différents s'il existe ou non des enfants nés d'une première union.

N'hésitez pas à venir consulter votre notaire qui saura vous conseiller à cet effet.



Par la SCP Lillaz Burtet Coste et Mougel,  
Groupe Monassier



ITAL'DESIGN  
CUISINES

Le savoir-faire italien



Cuisines  
**STOSA**



Cuisines  
**ARMONY**

**23 85 90**



23, route de l'Anse Vata - Trianon - 98800 Nouméa